

COMMISSION SYNDICALE DE BELGIQUE

SYNDIKALL KOMMISSIE VAN BELGIE

Le Mouvement Syndical Belge.

ORGANE OFFICIEL DE LA COMMISSION SYNDICALE.

REDACTION ET ADMINISTRATION
RUE JOSEPH-STEVENSON, N° 8
BRUXELLES

Anniversaire de Bataille

LA date de la grande manifestation syndicale organisée pour commémorer le XXV^e anniversaire de la Commission Syndicale approche. De partout nous arrivent des nouvelles réconfortantes : il n'y a pas une organisation qui n'ait donné suite aux appels qui lui ont été adressés; toutes, grandes et petites, chacune dans sa sphère d'action, ont fait la propagande voulue, et les travailleurs s'apprêtent à fêter dignement, tel qu'il convient, l'heureux événement.

Réjouissons-nous, mais songeons aussi à demain !

Le XXV^e anniversaire de la Commission Syndicale arrive juste à temps pour confondre la bourgeoisie qui, croyant s'être mis à l'abri pour toujours, ne dissimule plus ses velléités de retour au passé. Et, il faut bien le dire — en insistant sur la gravité de l'heure présente — le prolétariat belge commettrait la pire des imprudences en ne relevant pas le défi qui lui est lancé d'en haut lieu. Rebutée, bafouée par un gouvernement entièrement aux ordres de la réaction, réactionnaire lui-même, la classe ouvrière se doit de clamer haut et ferme sa volonté de lutter sans cesse et de poursuivre sa marche en avant en brisant impitoyablement les obstacles qui lui barrent le chemin.

C'est que, en effet, il est incontestable, pour qui voit clair, que nos gouvernants en reviennent, peu à peu, au bon vieux système d'antan qui consistait à gouverner sans et contre la classe ouvrière. La dernière grève des C. P. T. T. a fourni à ce sujet la preuve du désir qui anime le gouvernement de tardigrades qui préside aux destinées du pays, d'employer à l'égard des travailleurs la manière forte en honneur naguère. Il n'a pas hésité à faire intervenir les soldats dans ce conflit purement économique, et, tout récemment, à la Chambre des Représentants, M. Devèze, interprétant la pensée gouvernementale, a encore précisé que l'armée interviendrait dans chaque grève qui serait de nature à compromettre « l'intérêt général ».

Que le prolétariat veille. C'est le fruit d'âpres luttes qu'on essaie de lui ravir. C'est, outre le danger de la militarisation en cas de grève, le risque de voir sombrer dans le flot réactionnaire nos plus chères conquêtes, et, éventualité plus redoutable encore, la perspective d'un recul tel des forces ouvrières que c'en serait fait, pour longtemps, de notre espoir en une victoire décisive sur la réaction à bref délai.

Il faut donc que l'anniversaire de la Commission Syndicale soit un anniversaire de bataille. En donnant à la manifestation du 29 juillet prochain le caractère d'une journée de lutte, c'est la pensée même de ceux qui créèrent cette belle organisation que nous faisons revivre. Eux, les pionniers, eurent à lutter au milieu de difficultés sans nombre, ils durent faire face à des adversaires d'autant plus implacables qu'ils se sentaient forts. Et cependant, malgré cela, nonobstant les épreuves cruelles que leur imposait leur apostolat, ils surent non seulement résister aux forces coercitives de la bourgeoisie, mais ils frayèrent la voie au puissant mouvement syndical dont les travailleurs de notre pays sont, à juste titre, fiers.

Sachons nous inspirer de leur exemple. Donnons à ceux qui restent l'assurance que leur œuvre, en grandissant, n'a pas perdue de son esprit de lutte : qu'elle a, au contraire, en augmentant sa puissance numérique, gagnée en combativité, et que l'ambition de ceux qui la dirigent actuellement est toujours de s'attaquer inlassablement, avec l'espoir de le renverser bientôt, à l'édifice politique et social de la bourgeoisie, qui est le but suprême à atteindre.

Les travailleurs des deux sexes qui seront dans les rues de la capitale, le 29 juillet prochain, donneront à leur démonstration cette haute signification morale. Ce faisant, ils agiront conformément aux principes qui ont guidé ceux qui les ont précédés dans la lutte et ils donneront une impulsion nouvelle à l'organisation au XXV^e anniversaire de laquelle ils sont conviés à participer.

A bas le capitalisme !

Vive la Commission Syndicale de Belgique !



RECONNAISSANCE

C'EST ce mois-ci que la Commission Syndicale fête son XXV^e anniversaire. Un quart de siècle s'est écoulé depuis le moment où quelques militants du mouvement ouvrier de notre pays, désignés par le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge ou par leur fédération syndicale, avaient pris sur eux la lourde tâche d'introduire plus d'unité d'action, plus de collaboration, plus de vie et de combativité dans les organisations syndicales existant à cette époque, et de créer des organismes de lutte dans les industries ou branches d'industrie, où jusque lors les tentatives d'organisation avaient échoué.

Leur mission était difficile et pénible. Ils ne devaient pas seulement, par leur action, s'efforcer de chasser l'indifférence qui régnait parmi les travailleurs non organisés, mais ils avaient, en même temps, à gagner à leur cause un certain nombre de militants auxquels le nouvel organisme n'était pas très sympathique. En effet, maint militant du mouvement ouvrier était, à cette époque, convaincu que la Commission Syndicale

nouvellement constituée, au lieu de favoriser l'unité du mouvement syndical, serait, au contraire, un sujet de discordance au sein de la classe ouvrière organisée.

Cela ne rebutait cependant pas nos pionniers syndicaux, car ils savaient que l'œuvre ouvrière devait réussir. Ils se mirent donc courageusement et assidûment au travail, prêchèrent avec persévérance les principes syndicaux et ne manquèrent pas de prévenir les travailleurs que, si l'on voulait réussir dans l'œuvre entreprise, il fallait, non seulement de solides caisses de résistance, mais qu'il y avait aussi lieu de développer les facultés intellectuelles des prolétaires.

Bientôt leurs efforts furent compris; on se rendit

compte, en effet, que la voie tracée menait au but et, à partir de ce moment, le mouvement progressa.

Le petit nombre de fidèles s'est accru au point de former actuellement la puissante armée syndicale qui suscite l'admiration de tous nos camarades, tant à l'étranger que dans notre pays, et qui, par sa force, a su conquérir déjà de si belles réformes.

En ce moment solennel, à la veille de la commémoration des 25 années de luttes incessantes et héroïques de la classe ouvrière de notre pays, nous nous faisons un devoir d'exprimer ici nos sincères sentiments de reconnaissance à l'adresse de ceux qui ont été les fondateurs de cette grandiose et belle œuvre d'émancipation prolétarienne.

Quelques-uns d'entre eux, succombant sous le poids de la lutte à laquelle ils se sont donnés, ont disparu trop tôt. D'autres, depuis lors, ont choisi leur champ d'action dans le mouvement général de la classe ouvrière, persuadés que, de cette façon aussi, ils servent notre cause. Et nous avons, ensuite, ceux-là

qui, comme but essentiel à leur activité ont choisi le mouvement syndical, sans toutefois négliger en rien l'intérêt général.

Qu'il nous soit accordé ici la faveur de les remercier au nom de tous les membres de l'armée syndicale belge, de l'œuvre qu'ils ont créée,

Et, outre nos remerciements, nous leur donnons aussi l'assurance que les jeunes du mouvement, considérant avec respect l'œuvre de leurs prédécesseurs et se rendant compte de la grande responsabilité qui pèse sur eux, sauront faire honneur au passé de la « Commission Syndicale », en la conduisant vers un brillant avenir!

Corn. MERTENS.



Son cri sonne l'appel, son geste est un espoir,
Des vieux il a la foi, des jeunes, l'énergie,
Les yeux clairs de bonté, le torse plein de vie,
Il clame l'idéal : Travail, Beauté, Savoir!

Les Fondateurs de la Commission Syndicale

LS étaient seize. Seize vaillants à qui la classe ouvrière de ce pays doit d'être dotée de la magnifique organisation qu'est la Commission Syndicale de Belgique.

La mort trahit nous en a enlevé huit, les toujours regrettés Joseph Michotte, Florimond Wauters, Georges Maes, Antoine Delporte, François Aerts, Jean Eggerickx, Arthur Huygens. Leur souvenir restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui les ont connus et eurent le bonheur de combattre à leurs côtés, et la reconnaissance de la classe ouvrière ira vers ces braves dont la vie, faite d'abnégation et de sacrifice, fut entièrement consacrée à l'œuvre de l'émancipation prolétarienne.

Les autres, ceux qui, heureusement, nous restent, les citoyens Guillaume Solau, Pierre Lalemand, Gustave Conrardy, Alphonse Octors, Emile Vandervelde, Ferdinand Elbers, Auguste Dewinne, Max Hallet, que la Commission Syndicale se propose de fêter dignement, se dévouent, comme au début de l'organisation ouvrière, à la réalisation de l'idéal qui nous est cher. Qu'ils reçoivent ici l'hommage de notre profonde gratitude et nos vifs remerciements pour les immenses services qu'ils ont rendu et continuent à rendre à la cause ouvrière.

JOSEPH MICHOTTE

Est né à Ixelles, le 7 mars 1875. Fils de républicain, qui était la tendance la plus avancée de l'époque, il fut élevé, dès sa tendre jeunesse, dans l'amour des revendications prolétariennes.

Il n'avait pas 15 ans que, déjà, il prenait part au mouvement des jeunes gardes socialistes. Doué d'une éloquence enthousiaste et incisive, il acquerra bientôt parmi ses jeunes frères d'armes une autorité et un ascendant considérables.

Il fut bientôt désigné par le Congrès de la Fédération des J. G. au secrétariat de celle-ci et délégué au Bureau du Conseil Général.

Il fut longtemps également le secrétaire adjoint de notre ami Victor Serwy à la Fédération bruxelloise.

Il fonda avec la Fédération des J. G. S. le journal *La Caserne*, qui prit la succession du *Conscrit*.

C'est de cette époque véritablement héroïque, où il y avait plus de coups que d'argent et d'honneurs à recevoir qu'il put donner libre cours à son jeune talent.

Tant par la parole que par l'écrit, toujours en haleine, il fit connaissance à plusieurs reprises avec le jury du Brabant et écopa avec nombre de ses amis de plusieurs mois de prison qu'il fit à Saint-Gilles. Il avait alors 20 ans environ.

Mais son apprentissage touchait à sa fin, l'heure de son entrée au syndicat avait sonné. Gantier de métier, il entra au syndicat neutre de sa corporation. Là, malgré sa jeunesse, il se fit immédiatement remarquer et l'Association des Gantiers de Bruxelles, la plus puissante corporation de l'époque, l'envoya comme délégué au Congrès international de la ganterie à Zurich, où, suprême honneur pour ce jeune, il fut nommé par acclamation secrétaire international, poste qu'il aban-

donna pour se consacrer uniquement au mouvement politique et économique belge.

L'action de Joseph Michotte au sein de son syndicat fut énergique et rude, car il avait à lutter contre le corporatisme le plus étroit qui régnait dans ce milieu de la ganterie.

Tout en défendant la question des salaires, il attira l'attention de ses compagnons syndiqués sur les problèmes sociaux auxquels il donnait une plus grande importance qu'aux salaires.

Il eut à lutter contre des tendances rétrogrades, contre des dénis de solidarité nationale et internationale.

Il recommença cette campagne que d'autres avaient abandonné de ramener l'union des gantiers au sein du P. O. B., de faire l'éducation de la masse des travailleurs à domicile inconscients de leurs devoirs.

Bref, dans l'ardeur de sa jeunesse, il voulut brûler des étapes qui ne furent atteintes que quinze années plus tard.

* * *

Mais un tel abus d'un organisme jeune et délicat n'était malheureusement pas sans danger.

Après avoir pris part à une campagne électorale d'une violence inouïe dans la commune d'Etterbeek qu'il habitait à l'époque et où il se couvrit de gloire, tenant tête aux plus redoutables adversaires libéraux et cléricaux, il prit froid et, avec l'insouciance de la jeunesse, ne se soigna pas comme il aurait fallu.

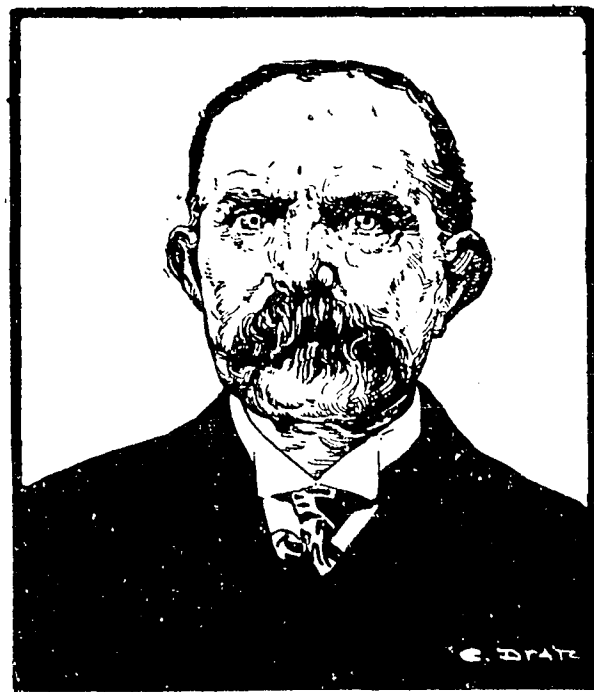
Les troubles de 1902, où malgré sa maladie il fut dans la rue, l'achevèrent.

Après avoir lutté avec une froide énergie contre les progrès du mal, il entra à l'hôpital Saint-Pierre pour ne plus en sortir vivant. Il mourut entouré de son père, de son frère et de ses amis, le 7 mars 1903, en laissant derrière lui des souvenirs non encore éteints.

FRANÇOIS PRINCE

Né en l'année 1845, à Bruxelles, François Prince, cigariier de son état, a suivi de près toutes les manifestations de l'activité ouvrière.

Il fut nommé président de la section bruxelloise du tabac en 1887, organisation dont il faisait partie depuis 1870. Plus tard, en 1888, il fonda la Fédération



Nationale du Tabac. Il représenta cette dernière organisation à la Commission Syndicale.

Il mourut en juillet 1908, à Saint-Gilles, ayant conservé jusqu'au dernier moment ses convictions syndicalistes.

FLORIMOND WAUTERS

Vit le jour à Saint-Nicolas (Waes), le 19 juillet 1848.

Florimond Wauters n'occupa pas de fonction à la Commission Syndicale, mais il fut un conférencier infatigable, répandant, avec science, les idées syndicalistes parmi les travailleurs. Il était très connu de ces derniers, qui admiraient son incomparable talent d'orateur flamand. Sa parole, prenante et convain-



cante, enthousiasmait ses auditeurs.

Il exerça d'abord la profession de forgeron. Plus tard, il devint gérant de succursale, puis, en 1897, aide-caissier, poste qu'il occupa jusqu'en 1906, année où il fut promu caissier général. Fait digne d'être noté : Florimond Wauters quitta l'école vers l'âge de 10 ou 11 ans, ce qui ne l'empêcha cependant pas d'acquérir, par après, les connaissances fort étendues qui firent de lui un des propagandistes les plus érudits de l'époque.

Florimond Wauters était le beau-père de notre ami Volckaert, le toujours jeune et enthousiaste sénateur socialiste.

Il décéda le 14 mars 1913, entouré de l'affection des siens et regretté de tous.

GEORGES MAES

Naquit à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), le 5 avril 1865.

Il était bien connu dans les milieux populaires où il avait acquis de nombreuses sympathies. Il quitta la profession d'employé pour embrasser celle de typographe, changement qui ne fut pas sans exercer une certaine influence sur son évolution mentale. Il fut tôt converti aux idées socialistes et syndi-



calistes et son instruction relativement développée (il n'avait quitté l'école qu'à l'âge de 15 ans), lui permit de devenir rapidement un excellent propagandiste.

Georges Maes participa activement à l'œuvre de propagande du P.O.B. En 1893, il fut condamné pour avoir joué un rôle de premier plan dans la grève générale du Tournaisis. Il resta en prison jusqu'en 1895.

Secrétaire du Conseil Général du P.O.B., Georges

Maes quitta ce poste en 1910 pour devenir échevin de la ville de Bruxelles. En cette dernière qualité, il contribua à la création du « Fonds de Chômage », organisation officielle qui a rendu depuis, avec les améliorations qui lui ont été apportées par la suite, de signalés services à la classe ouvrière.

Il mourut en 1915, le 27 avril. Ses funérailles furent l'occasion pour de nombreux ouvriers et socialistes bruxellois de rendre un dernier hommage à celui qui n'avait cessé d'être pour eux un bon et loyal défenseur.

ANTOINE DELPORTE

Né le 15 décembre 1855, à Mons, de parents pauvres, Antoine Delporte dut quitter l'école à 11 ans. Il devint orphelin de père et mère à 17 ans et subvint, pendant plusieurs années, aux besoins de ses frères et sœurs plus jeunes que lui.

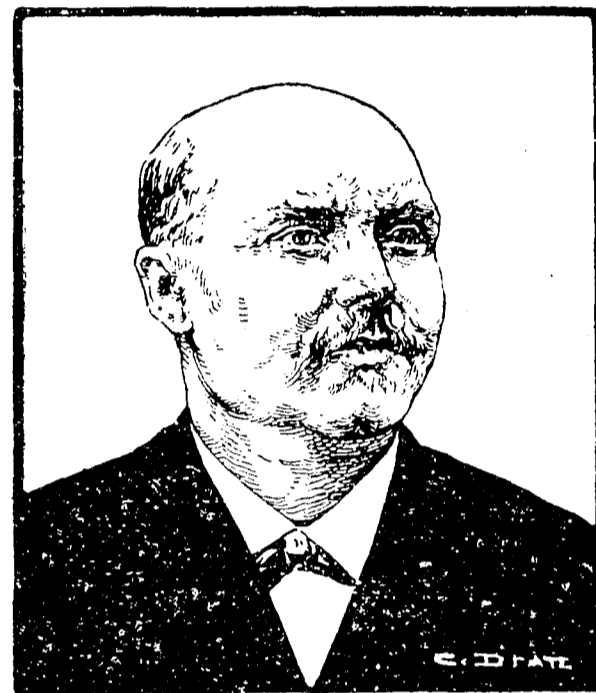
Ouvrier typographe, Delporte, dès qu'il eut rempli son rôle de chef de famille, se rendit dans la capitale. Il s'y affilia aussitôt à l'Association typographique, où il acquit ses premières connaissances en matière d'organisation prolétarienne. Sa claire intelligence le conduisit bientôt au P.O.B. qui venait de naître et dont il devint, dès lors, un des militants les plus actifs et les plus écoutés.

Antoine Delporte quitta la *Réforme* pour entrer à la rédaction du *Peuple*. Il fut, en effet, de cette pléiade de militants qui devaient, tout à la fois, manier la plume et la parole, diriger et administrer les groupes.

Il fut élu député en 1900, après être entré, en 1899, au Conseil communal de Saint-Gilles. Son activité comme mandataire public fut considérable. Ses interventions à la Chambre furent toujours fort remarquées. « Il ne parlait pas souvent, disait de lui le citoyen Dewinne, mais lorsqu'il prenait la parole, on savait que le député ouvrier avait quelque chose à dire et il le disait avec simplicité, mais aussi avec une éloquence persuasive qui le faisait écouter de tous. »

En 1904, à la mort du regretté Defnet, Delporte fut appelé à lui succéder au Collège échevinal. Echevin des Travaux publics, il apporta dans l'accomplissement de cette tâche un dévouement sans bornes. Lorsqu'éclata la guerre et que le pays fut envahi par les troupes allemandes, Delporte se donna sans compter à l'œuvre de secours à la population frappée par le chômage. Il n'y eut rien, aucune œuvre d'utilité sociale entreprise pendant toute la durée de l'occupation à laquelle il n'eut, de près ou de loin, apporté son précieux concours.

La mort d'Antoine Delporte, le 11 octobre 1919, un mois avant les élections législatives qui allaient être faites, pour la première fois, au suffrage universel,



réforme pour laquelle il lutta pendant toute sa vie, plongea la classe ouvrière dans la consternation. Nombreux furent les travailleurs qui assistèrent à ses funérailles, que l'administration communale de Saint-Gilles organisa à ses frais, en signe de reconnaissance pour les éminents services que le mandataire du P. O. B. avait rendu à la chose publique.

ARTHUR HUYGENS

Est né à Bruxelles, le 14 février 1850.

Sculpteur de son métier, il entra au Syndicat des



Sculpteurs le 26 février 1883. Il y exerça, avec beaucoup de dévouement, et pendant vingt-sept ans, la délicate et absorbante besogne de trésorier. La confiance de ses camarades l'appela encore par la suite sivement les fonctions de secrétaire

et de président dans le même groupe.

Il fonda, en 1906, au sein de la susdite organisation, une école professionnelle de la sculpture. Infatigable, il remplit encore, pendant dix-huit ans, la fonction de secrétaire national de la Fédération des Travailleurs du Bois.

Huyghens adhéra en 1885 au Parti Ouvrier et signa, la même année, le compromis républicain. Le Comité de la Fédération bruxelloise le compta parmi ses membres pendant plus de vingt-cinq ans.

Il s'éteignit le 7 mars 1922, regretté par tous ceux pour qui son inlassable activité aura été un bel exemple d'opiniâtreté et d'énergie mis au service de la cause des humbles.

JEAN EGGERICKX

Est né à Bruxelles le 18 janvier 1852. Il appartenait à une famille de condition aisée, qui ne le voyait pas d'un bon œil s'occuper avec tant de dévouement des intérêts de la classe ouvrière.

En sa qualité d'inspecteur de travaux de construction, il était constamment en rapport avec les travailleurs des industries du bâtiment, et c'est ainsi qu'il apprit à connaître à fond leurs aspirations et devint bientôt un de leurs plus ardents défenseurs.

C'était à l'époque où les ouvriers, surtout ceux de l'industrie du bâtiment, se montraient encore très indifférents à la cause syndicale.

Jean Eggerickx résolut de changer cet état d'esprit. Les anciens se rappelleront certainement Eggerickx, qui, tous les jours, prenait place à une table dans un coin de l'ancienne Maison du Peuple, rue de Bavière, ayant à ses côtés son dévoué camarade Eug. Devos, un paveur. Il était là, toujours, recherchant les moyens de nature à donner de l'extension au syndicat, qui ne comptait, à cette époque, que 8 à 10 membres, ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs de faire un compte minu-

tieux des cotisations, qui n'étaient pas toujours payées à temps!...

Rien d'étonnant donc à ce que ce soit sur Eggerickx que la Fédération des Ouvriers du Bâtiment, lorsqu'elle eut à désigner son délégué pour faire partie de la Commission des Syndicats qui allait être constitué, porta son choix, le qualifiant ainsi d'emblée pour défendre les intérêts des travailleurs.

En 1899, Jean Eggerickx, après avoir occupé pendant plus de cinq années, à la Maison du Peuple de Bruxelles, le poste d'inspecteur des travaux, entra à l'administration communale de Saint-Gilles. Là, de simple inspecteur qu'il était, il fut bientôt promu à la fonction d'inspecteur de l'éclairage public, ensuite à celle de directeur des travaux, et, finalement, il fut nommé inspecteur des établissements classés dans le groupe des industries incommodes et insalubres. Néanmoins, il resta toujours l'ami des travailleurs.

Il décéda le 15 juillet 1921. Sa mort laissa sa veuve sans ressources aux prises avec les difficultés de l'existence. Eggerickx, en effet, était entré en service à la commune de Saint-Gilles à un âge trop avancé pour que celle-ci put accorder une pension à sa veuve; d'autre part, l'amour d'Eggerickx pour les ouvriers et sa foi dans la réalisation du socialisme, furent la cause de ce que sa famille ne lui avait pas reconnu ce à quoi il eut pu légitimement prétendre.

Sa mémoire restera toujours vivace parmi tous ceux qui l'ont connu et les jeunes suivront son magnifique exemple.

FRANÇOIS AERTS

Propagandiste très actif, né à Saint-Nicolas (Waes), le 7 mai 1860.

Il était l'aîné d'une famille de quatre enfants. Il fit ses études à l'Institut St-Georges, à Bruxelles, jusqu'à l'âge de 12 ans. Il suivit ensuite les cours du soir.

Il fut apprenti cordonnier, de 12 à 16 ans. Puis il partit pour Mons, où il apprit le métier d'ébéniste. Il revint à Bruxelles, en



1883, ayant donc 23 ans, et il s'y dévoua tout de suite au service de son organisation syndicale et du P.O.B.

En sa qualité de membre du P. O. B., François Aerts occupa de nombreux postes de confiance. Il fit partie, de 1897 à 1903, du Comité de la Fédération bruxelloise, et il représenta ce dernier organisme au Conseil Général du P. O. B.

Aerts était aussi un militant syndical dont l'activité était fort appréciée. Il entra au Syndicat des Ebénistes en 1883, où il se fit tout de suite remarquer par son esprit entreprenant et combatif. Il était considéré comme un des meilleurs propagandistes de l'époque;

c'est lui, d'ailleurs, que le syndicat sollicitait de préférence aux autres pour faire les démarches et les délégations auprès des patrons.

Il fit partie pendant trois ans du Conseil de l'Industrie et du Travail et siégea, en qualité de membre effectif, au Conseil de Prud'hommes, de 1901 à 1913.

Membre de la Coopérative «La Maison du Peuple», il entra au Conseil d'administration de cette société en 1899; il y resta jusqu'en 1908.

Enfin, Aerts fut parmi les fondateurs de notre grande société d'assurances «La Prévoyance Sociale», et, de 1901 à 1908, il siégea au Conseil d'administration de la Presse socialiste.

Le trait caractéristique de la vie de ce modeste militant, c'est qu'elle fut entièrement consacrée à l'œuvre d'organisation de la classe ouvrière. Sa mort, survenue le 12 juillet 1920, a privé les travailleurs d'un de leurs plus dévoués serviteurs.

GUILLAUME SOLAU

Guillaume Solau est né à Bruxelles, le 23 septembre 1863. Il a donc actuellement près de 60 ans, et,



malgré cela et en dépit d'une vie agitée, consacrée entièrement à la défense des travailleurs, il est toujours vert, alerte, vif et encore aussi enthousiaste que dans les premières années de son apostolat.

Comme presque tous les militants ouvriers qui con-

stituèrent ou aidèrent à constituer les premières organisations prolétariennes dans notre pays, Solau n'eut point le bonheur de faire de longues études primaires. Il dut quitter l'école à 10 ans; mais, malgré les longues journées de travail auxquelles il était astreint — 12 heures en moyenne — Solau compléta son instruction en fréquentant des cours d'adultes. Plus tard, lorsqu'il fut appelé à faire son service militaire, il sentait à ce point la nécessité de s'instruire qu'il suivit encore des cours du soir pendant toute la durée de son encasernement, c'est-à-dire pendant deux ans.

Après les émeutes de 1886 et 1887, Solau, de retour de l'armée, se fit inscrire au Syndicat des Ciseleurs qui fut constitué à la séance même à laquelle l'actuel président de la Commission assistait.

Il existait, à cette époque, quelques syndicats du bronze que nul lien organique n'unissait entre eux. Solau, un des premiers, comprit combien l'action syndicale gagnerait à être conduite méthodiquement, et c'est à quoi il consacra tous ses efforts au sein de la Commission créée en vue de constituer une Fédération du Bronze. Lorsque celle-ci fut constituée, c'est à lui qu'il fut fait appel pour en assurer le secrétariat, de même que, plus tard, il devint secrétaire de la Fédération des Métallurgistes, nouvellement constituée.

Secrétaire de l'organisation nationale des métallurgistes depuis vingt-quatre ans. Il fut nommé à ce poste le 25 décembre 1898, et depuis, sous son impulsion, cette organisation a pris un développement considérable. Elle compte encore aujourd'hui, après la formidable crise industrielle, plus de 128,000 membres.

L'activité de Solau est sans bornes. Outre l'action syndicale, il s'est livré à toutes les manifestations du mouvement ouvrier en général. Membre de la Ligue Ouvrière de Bruxelles en 1888, il fut élu conseiller communal en 1898. Il y siége encore toujours. En 1910, il fut le délégué de la Commission Syndicale, dont il est le président officiel depuis 1913 — au Conseil Général. Après la mort de Laurent Vandersmissen, il assura, pendant toute la durée de la guerre, avec Corn. Mertens et Jules Lekeu, le secrétariat du Parti Ouvrier.

Après la guerre, Solau, que les travailleurs bruxellois ont envoyé au Sénat en 1919, a pris une part active au mouvement syndical de notre pays et il a collaboré efficacement à la reconstitution de l'Internationale syndicale, à Amsterdam, en 1919. Il fut délégué technique à la Conférence du travail de Washington ainsi qu'à celle de Genève. Il est membre du Comité de la Fédération Internationale des Métallurgistes et fait partie du Comité de la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam où il représente les organisations syndicales de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas.

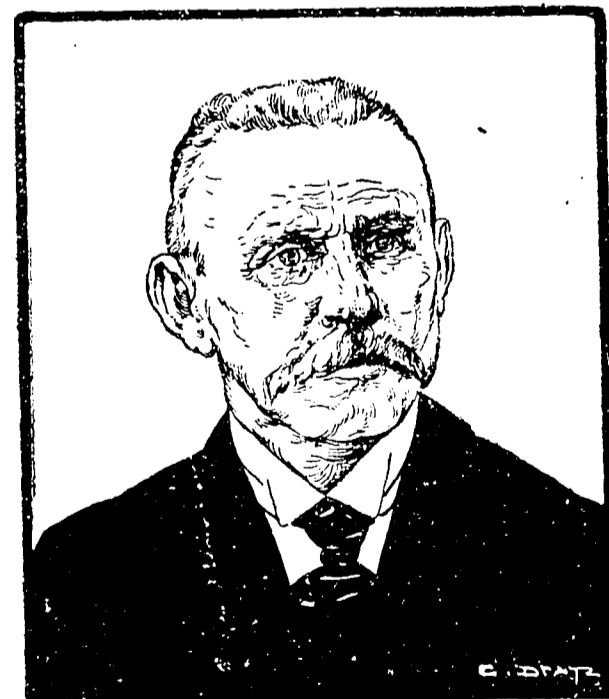
Un tel homme fait honneur à la classe ouvrière et nous nous félicitons de le compter parmi nous pour le bel exemple d'énergie qu'il donne à tous ceux qui se sont consacrés à l'œuvre de la libération économique du prolétariat.

PIERRE LALEMAND

Pierre Lalemand est une des plus sympathiques figures du mouvement ouvrier.

Il est né le 24 mars 1855. Il est le septième enfant des onze que ses parents — le père était un ouvrier mécanicien — élevèrent.

Il ne put fréquenter l'école que jusque 10 ans; il entra en apprentissage chez un cordonnier, puis fut aide chez Van Eloë (denrées coloniales). Ce n'est qu'à



16 ans qu'il devint apprenti marbreir chez Colard et Barbiau, et aussitôt il entra au syndicat. En 1872, il subit une longue grève qui amène la dislocation du syndicat des marbriers.

En 1885, avec Meunier et Rondas, il refonde le syndicat, aujourd'hui très prospère. Il en fut tour à tour secrétaire, trésorier et président; il est encore et fut toujours membre du Comité de son organisation professionnelle.

P. Lalemand fonda le premier syndicat (marbriers) à Alost en 1886 et d'autres ensuite dans le Tournaisis et ailleurs. En 1890, il est parmi les fondateurs de la Fédération Nationale de la Pierre dont il assura le secrétariat pendant quinze ans ; il est toujours membre du Comité National.

Membre du Conseil de l'Industrie et du Travail depuis 25 ans, il est également un de nos plus anciens conseillers prud'hommes.

Il fut aussi dévoué dans le domaine de l'action politique que dans celui de l'action syndicale.

Il fut secrétaire de la Ligue Ouvrière de Molenbeek pendant plusieurs années et, depuis 1897, il est membre du Comité de la L. O. de Bruxelles dont il est actuellement le trésorier.

Il est délégué à la Fédération bruxelloise depuis 1885 et est membre du Comité fédéral depuis 23 ans.

Faut-il ajouter qu'il est conseiller communal suppléant à Bruxelles et sénateur suppléant et qu'il représente la classe ouvrière à la Commission de Patronage des habitations à bon marché et à la Commission arbitrale ?

Fondateur de la Commission Syndicale, il en fut pendant de longues années trésorier et très longtemps aussi il dirigea le journal professionnel *Le Carrier*.

Il s'occupa de ces différents postes après ses longues journées de travail et il eut encore le temps de se trouver à la tête d'une famille qui compta dix enfants. Il est vrai qu'il eût à ses côtés une épouse toute de dévouement et de sacrifices qui dut élever cette nombreuse marmaille tout en travaillant à domicile comme piqueuse de bottines.

Les travailleurs doivent savoir gré à Pierre Lalemand des éminents services qu'il n'a cessé de leur rendre. Il fut et est encore un dévoué dans toute l'acception du terme.

ALPHONSE OCTORS

Alphonse Octors est né à Ixelles, le 6 février 1862.

Il est issu d'une famille ouvrière pauvre, très croyante, qui eut sept enfants, dont il est l'aîné. Il dut quitter l'école à 11 ans, pour aider ses parents à gagner la pitance quotidienne.



Il fut tout d'abord apprenti tailleur à raison de 0 fr. 25 par jour. Mais le patron chez lequel le jeune Alphonse

était occupé lui ayant retiré les 5 centimes d'augmentation qui venaient de lui être accordés, il refusa de continuer le travail. Premier geste instinctif d'une nature en révolte.

A 12 ans, Octors entra au service d'un commerçant anglais. Son travail consistait à conduire à la brouette

des biscuits « Spratt's » au Jardin Zoologique (Parc Léopold). Il y prit le goût de l'étude ; mais son patron le renvoya parce qu'il traînait trop longtemps au Jardin Zoologique.

Octors fut poussé par sa nature studieuse à suivre les cours du soir. Ayant fait la connaissance d'Auguste Dewinne, élève à l'Ecole Normale, il eut le bonheur de recevoir de lui des leçons. Celles-ci portèrent leurs fruits, puisque quelque temps après Octors reçut son diplôme d'instituteur.

Instituteur libre d'abord, à l'école communale d'Etterbeek ensuite, Octors ne dissimula guère ses sentiments. Il n'eut crainte, étant alors instituteur libre, de collecter pour les ouvriers carriers de Quenast en grève. Il fréquenta assidument la Maison du Peuple et les meetings par Jean Volders et Antoine Delporte. Il fut converti au socialisme par le premier nommé et par Aug. Dewinne.

Dès ce moment, Octors eut une activité remarquable. Il écrivit son premier article pour le journal *Le Peuple* en 1889. En 1890, il entra au Collège des Commissaires de la Coopérative « La Maison du Peuple » et devint secrétaire de la Ligue Ouvrière de Bruxelles reconstituée. Il rétablit, vers la même époque, la bibliothèque fédérale. Il assista, en 1891, au Congrès international à la salle Saint-Michel, rue d'Or, à Bruxelles.

En 1892, Octors entra comme caissier à la Maison du Peuple de Bruxelles, cette institution coopérative ouvrière et socialiste dont il fut nommé administrateur délégué en 1906, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

Sa participation active dans les mouvements entrepris par la classe ouvrière et l'âpreté qu'il mettait à dénoncer les grands de ce monde, lui valurent des démêlés avec dame Justice. C'est ainsi qu'il fut poursuivi en 120,000 francs de dommages et intérêts par un grand industriel en chapellerie et, une autre fois, en 100,000 francs de dommages et intérêts par la Société Anonyme des Abattoirs de Cureghem. Il écopa d'un mois de prison pour la grève des carriers de Lessines.

Il fut le premier secrétaire de la Commission Syndicale (1898). Ensuite, il devint correspondant syndical pour l'étranger.

Ce diable d'homme, malgré sa prodigieuse activité dans tous les groupes, a trouvé le temps d'écrire de nombreuses brochures de vulgarisation socialiste et syndicaliste. Citons : *Les ouvrières de fabrique*, *Des types de conférences syndicales*, *Le catéchisme de l'ouvrier*, des brochures d'éducation et deux brochures concernant la Maison du Peuple de Bruxelles.

En outre, Octors collabora à *l'Avenir Social*, la revue du P. O., où il tint la chronique syndicale, au *Journal des Correspondances*, à la *Revue Syndicale* et au *Mouvement Socialiste de Paris*, au *Milwaukee Leader* et à la *Coming Nation* de Milwaukee (E. U. d'Amérique).

Il collabore encore actuellement au journal *Le Peuple* (il n'a cessé d'écrire dans ce dernier journal depuis 1889), à *l'Action Syndicale*, à divers journaux professionnels et à *Floréal*, de Paris.

Une telle activité mérite de retenir l'attention des travailleurs, dont, d'ailleurs, Octors continue à servir la cause avec un réel talent.

GUSTAVE CONRARDY

Gustave Conrardy est né à Liège le 19 décembre 1857.

Par suite de divers déplacements de sa famille, il quitta l'école à l'âge de 11 ans. A 12 ans, il était margeur au *Journal de Charleroi*; à 14 ans, il commença à Mons son apprentissage comme typographe. A 15 ans, il était orphelin de père et de mère et gagnait 1 franc par jour!

Se trouvant seul et sans ressources, il pensa que pour exercer sa profession il devait s'instruire. Non seulement il suivit les cours d'adultes pendant trois ans à côté du sympathique et toujours regretté camarade Antoine Delporte, mais il lut beaucoup et se mit résolument à l'étude.

Entré à l'Association des Typographes de Bruxelles, il y fut nommé secrétaire adjoint en 1890, secrétaire en 1893, fonction dont il démissionna en 1895.

L'Association des Typographes ayant créé en 1890 une section des adhérents comprenant les apprentis âgés de 16 ans au moins, elle en confia le secrétariat à Conrardy qui en fut la cheville ouvrière pendant de nombreuses années.

En 1892, il fut appelé au poste de rédacteur délégué de la *Fédération Typographique Belge*, l'organe syndical des typos, poste qu'il n'a cessé d'occuper jusqu'aujourd'hui.

La Fédération locale de l'Industrie du livre de Bruxelles, embrassant tous les syndicats du livre, s'étant constituée en 1896, Conrardy est immédiatement nommé secrétaire et depuis il en fut certes un des principaux animateurs. Il y a deux ans, il publia en un volume de plus de 500 pages, l'historique vraiment brillant de cette fédération. Est également depuis nombre d'années secrétaire du Comité de l'Ecole professionnelle de Typographie de Bruxelles.

Lors de la réorganisation de la Ligue Ouvrière socialiste de Bruxelles, Conrardy en devint le secrétaire et il le demeura pendant plusieurs années.

A la suite de la dissolution des Conseils communaux en 1895, il fut élu conseiller communal sur la petite liste. L'administration doctrinaire de Bruxelles provoqua sa déchéance en 1898, parce qu'il avait travaillé sur le territoire d'Etterbeek. L'année suivante, il fut renvoyé au Conseil communal sur la grande liste et il y est toujours.

Conrardy fut parmi les principaux propagandistes de la campagne en faveur de l'abrogation de l'article 310

du Code pénal. Secrétaire du Comité d'action, il publia des articles et des brochures sur la question et fit par trois fois rapport à ce propos aux congrès de la Commission Syndicale.

Conrardy est également conseiller provincial du Brabant depuis 1908 et secrétaire de la 21^e section du Conseil de l'Industrie et du Travail de Bruxelles depuis 25 ans.

EMILE VANDERVELDE

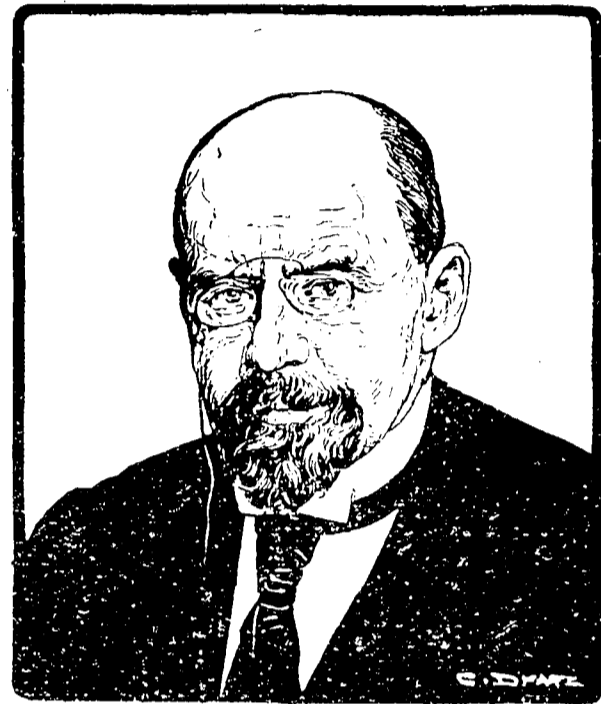
Est-il bien nécessaire de présenter Vandervelde? Qui ne connaît, en effet, le leader du P. O. B., celui dont le magnifique talent oratoire et l'érudition font l'admiration de tous, de ses adversaires comme de ses amis?

Vandervelde, quoique appartenant à une famille bourgeoise, fut tôt converti au socialisme. Il avait 19 ans, en 1885 (il est né le 25 janvier 1866) lorsqu'il fut reçu docteur en droit et docteur en sciences sociales. Trois années plus tard, en 1888, il créa le Cercle des étudiants socialistes.

En 1891, il fonda la section d'art de la Maison du Peuple de Bruxelles et, en 1898, la Ligue anticoolique. Elu député dans l'arrondissement de Charleroi, le 12 décembre 1894, il changea d'arrondissement et devint député de Bruxelles en 1900. Les succès parlementaires de Vandervelde ne se comptent plus, et il faudrait tout un volume pour décrire l'influence énorme que son action, comme mandataire politique de la classe ouvrière, a eue sur le développement du socialisme en Belgique.

Vandervelde, qui est un écrivain remarquable, a publié de nombreux ouvrages, dont certains ont une renommée mondiale : *Université d'Uspel* (1892), *Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique*, *L'Evolution industrielle et le Collectivisme* (1896), *La Législation ouvrière (loi belge sur les règlements d'atelier)* (1897), *Projet de loi sur les Unions professionnelles devant le Parlement belge* (1897), *La question agraire* (1897), *L'Alcoolisme et les conditions de travail en Belgique* (1899), *L'Influence des villes sur les campagnes* (1899), *Parasitisme organique et Parasitisme social* (en collaboration avec J. Mansart) (1898), *Le Socialisme et l'Agriculture* (1906), *Le Socialisme contre l'Etat*, *Trois aspects de la Révolution russe*, écrit pendant la guerre, en collaboration avec de Brouckère et de Man, *Réalisations socialistes*, etc., etc.

Au moment de la déclaration de la guerre, Vandervelde fut nommé ministre d'Etat; il accompagna le Gouvernement au Havre et entra dans le cabinet avec l'actuel président de la Chambre, le citoyen Brunet. Il dirigea, avec maîtrise, le Ministère de l'Intendance.



Après la guerre, nous le retrouvons, avec d'autres ministres socialistes, dans les cabinets Delacroix et Carton de Wiart. Vandervelde y fut chargé du portefeuille de la Justice, et, jusqu'au moment de sa sortie du Gouvernement, qui se produisit en 1921, il s'efforça de réaliser les réformes pour lesquelles, simple député, il n'avait cessé de combattre.

On peut hardiment dire qu'il y réussit, en partie tout au moins. Dans le domaine judiciaire, il fit notamment voter la réforme de la démocratisation du jury (loi du 23 mars 1921), qui supprime le privilège du cens dans le recrutement des jurés ; celle sur la détention préventive, qui atténue les abus auxquels donne lieu l'instruction secrète ; celle sur la participation du jury à l'application des peines (loi du 26 avril 1921), que Vandervelde conçut pour éviter, comme cela s'était déjà produit, que des jurés, redoutant de la part de la Cour des pénalités hors de proportion avec l'importance du délit, ne déclarent non coupables des délinquants en aveu ; celle que consacre la loi du 25 août 1919, qui modifie profondément le régime qui était en vigueur en ce qui concerne l'application aux condamnés, des circonstances atténuantes ; celle qui fit suite à un projet de loi déposé par Vandervelde le 7 juillet 1920, et qui étend aux militaires condamnés par les Conseils de guerre, le bénéfice de la libération conditionnelle.

Vandervelde, dans le domaine des réformes pénitentiaires aussi, réalisa de grandes choses. Grâce à lui, les détenus politiques jouissent aujourd'hui d'un régime spécial. Ils sont autorisés à causer entre eux pendant les promenades au préau. Leur correspondance avec les membres de leur famille dont ils sont autorisés à recevoir la visite, n'est plus assujettie au contrôle du directeur de la prison. Ils peuvent être autorisés à faire usage de livres non compris dans la bibliothèque de l'établissement. Ils peuvent recevoir des journaux et ils sont soumis au régime établi pour les *prévenus* en ce qui concerne la rémunération et l'obligation du travail, la disponibilité du pécule, l'admission à la pistole, l'autorisation de faire venir leurs vivres du dehors, l'usage de la cantine, le port facultatif du capuchon, le port de la barbe et la correspondance.

Parmi d'autres réformes importantes, signalons encore celle relative à la liberté de conscience des détenus. Ces derniers ne sont plus tenus, comme jadis, d'assister obligatoirement aux exercices de leur culte ; seuls y assistent ceux qui en ont exprimé le désir. Le redressement moral et intellectuel des détenus est assuré par des conférences que donne hebdomadairement l'instituteur attaché à l'école, mais qui peuvent aussi, avec l'autorisation du Ministre de la Justice, être données par des personnes étrangères à l'administration. Les bibliothèques pénitentiaires, qui se sont enrichies de riches collections de livres de toutes sortes, contribuent à l'éducation et à l'instruction des détenus. Quant aux réformes introduites dans l'organisation du travail dans les prisons, elles sont d'un intérêt évident pour les travailleurs organisés, qui se plaignaient, à juste titre, des conséquences déplorables que l'exécution de certains travaux par les détenus avaient pour le travail libre. L'idéal n'est pas encore atteint. Néan-

moins, ce qui a été réalisé à ce point de vue est énorme par rapport à ce qui existait précédemment, et il faut louer sans réserves Vandervelde d'avoir été jusqu'au bout de son idée en réglementant le travail dans les prisons de telle sorte que celui-ci, tout en profitant à celui qui s'y livre en ce qu'il le prépare à l'exercice d'un métier, et à l'Etat, qu'il rembourse des frais que lui occasionne l'entretien des prisonniers, ne constitue plus une concurrence nuisible pour l'industrie.

Dans le domaine social, citons, pour terminer, cette énumération, forcément incomplète, de l'œuvre d'Emile Vandervelde, l'amélioration que celui-ci apporta dans les conditions de travail du personnel des prisons, les lois du 30 avril 1919 et du 25 août 1920 sur les loyers, qui, en limitant à 50 p.c. et à 30 p.c. (loyers inférieurs à 1,200 francs) la majoration permise de ces loyers et en empêchant, jusqu'en 1923, l'expulsion des locataires, mit un frein à la cupidité des propriétaires ; l'abolition de l'odieux article 310 ; la réorganisation des Ecoles de bienfaisance de l'Etat ; la loi sur le cinéma, que chacun reconnaît avoir eu une influence considérable sur la délinquance infantile, la loi sur la vente de l'alcool, etc., etc.

Emile Vandervelde mérite amplement le respect dont l'entourent les travailleurs, car il n'y a pas une question, de quelque nature qu'elle soit, ayant rapport, de près ou de loin, avec leur mouvement, dont il ne se soit occupé. Il est bien véritablement le « patron », celui dont la vaste intelligence et le savoir immense en imposent, malgré tout, à tous.

FERDINAND ELBERS

Ferdinand Elbers est né le 24 décembre 1862, à Gand.

Il dirigea pendant longtemps le Syndicat des Mécaniciens, dont il était le secrétaire. Il occupa également les fonctions de président de la société de secours mutuel « La Métallurgique » et de trésorier de la Fédération des Métallurgistes.



En 1895, Elbers fut nommé secrétaire de la Fédération Bruxelloise du P. O. B. Il resta à ce poste jusqu'en l'année 1907. Il figure encore toujours parmi les membres du Comité de cette organisation. Il siège au Conseil communal de Molenbeek depuis 1896 ; il fut échevin de cette commune de 1900 à 1912, année où il fut élu député de Bruxelles. Il est, depuis nombre d'années, secrétaire du groupe parlementaire socialiste.

Ferdinand Elbers est un modeste et de caractère avenant. Il fut de toutes les batailles du Parti Ouvrier et se dépensa sans compter pour le triomphe de son idéal.

AUGUSTE DEWINNE

Auguste Dewinne est né à Bruxelles, le 10 novembre 1861.

Entré jeune dans le mouvement ouvrier, il participa à l'action des groupes de jeunes gardes. Il fut pendant un certain temps secrétaire de la Jeune Garde de Bruxelles. Plus tard, il devint secrétaire du Conseil Général.



Dewinne fonda la Ligue Socialiste de l'Enseignement à Bruxelles. Il fut parmi les administrateurs de l'ancienne Maison du Peuple de Bruxelles, qui était sise rue de Bavière. Il occupa le secrétariat de cette institution coopérative.

Instituteur d'abord, Dewinne devint journaliste ensuite. Il est rédacteur au *Peuple* depuis de nombreuses années, et, de 1918 à 1921, il fut directeur de ce journal. Dewinne a une plume très alerte, un style qui le fait comprendre de tous. Ses articles sur la misère en Flandre, écrits en 1901, et réunis en volume sous le titre *A travers la Flandre*, sont connus de tous les militants ouvriers.

Dewinne est conseiller communal à Saint-Gilles depuis 1904. Il fut nommé à l'échevinat des Œuvres Sociales de cette commune en 1921. Il s'y consacre avec zèle à défendre les intérêts qui lui sont confiés, et continue, au journal *Le Peuple*, à mener le bon combat pour le socialisme.

MAX HALLET

Max Hallet, avocat, est né à Bruxelles le 7 mai 1864. Membre de la Ligue Ouvrière de Bruxelles, il fut



élu conseiller communal dès 1895. Il resta au Conseil communal jusqu'en 1904. Il fut réélu en 1912, et depuis, aux élections suivantes, les électeurs lui renouvelèrent chaque fois leur confiance.

De 1912 à 1921, Max Hallet tint l'échevinat des Finances de la Ville de Bruxelles. En cette qualité et comme administrateur des œuvres de secours et d'alimentation, créées pour secourir la population éprouvée par la guerre et par l'occupation étrangère, il rendit de grands services. Il siégea au Conseil des Hospices de Bruxelles de 1906 à 1913.

De 1912 à 1919, Max Hallet fut sénateur. Il est dé-

puté depuis 1919. A la Chambre, il intervient surtout dans les débats sur les questions financières, qu'il connaît particulièrement. Il est l'auteur du projet de loi portant certaines modifications aux lois sur l'impôt sur le revenu, pour le vote duquel la Commission Syndicale bataille. Il a écrit, en collaboration avec Jules Destrée, un *Code du Travail*, qui répondait, à l'époque de sa publication, à une véritable nécessité.

La classe ouvrière possède en Max Hallet un mandataire dont elle peut être fière.

Souvenir du passé

C'EST au Congrès de Liège, en 1896, si la mémoire m'est fidèle, que, soutenus par les métallurgistes, nous suggérâmes pour la première fois la constitution d'une C. S. au sein du P. O. B. ; nous fûmes battus. Deux années plus tard, au Congrès de Verviers, nous renouvelâmes notre proposition. Cette fois, nous fûmes victorieux. Deux mois plus tard, la C. S. fut constituée.

La première réunion pour la nomination du Bureau eut lieu dans une des salles de l'ancienne Maison du Peuple, rue de Bavière, à Bruxelles. Octors fut nommé secrétaire et votre serviteur trésorier.

A cette même réunion, il fut décidé de réclamer une cotisation de 2 centimes par an et par membre aux groupes adhérents. Dès le début, presque tous les syndicats bruxellois s'y affilièrent ; nos débuts furent difficiles faute de ressources. Néanmoins, deux à trois fois par semaine nous étions sur la brèche. Chacun prit sa part au travail. Notre objectif était surtout en ce moment d'étudier la question sociale, et, dans chacune de nos réunions, un de nos camarades nous faisait rapport, sur la question qu'il avait à l'étude.

Nous eûmes de suite le bonheur d'avoir la collaboration de nos amis de Brouckère, Hector Denis, Zeka et plusieurs camarades de l'Emancipation ouvrière, groupe d'étude.

Après quelques mois d'existence, notre secrétaire se mit en relation avec la C. S. internationale et c'est par une souscription volontaire des groupes affiliés, dont le montant s'éleva à quelques cents francs, que nous pûmes envoyer le camarade Octors comme délégué au Congrès de Copenhague.

Au retour et à la suite du rapport d'Octors, la C. S. de Belgique s'affilia à l'Internationale. Malgré nos faibles ressources, nous fondâmes le *Journal des Correspondances* ; la C. S. se développa et plusieurs grands syndicats de province y adhérèrent, tels que : les Diamantaires, le Textile de Verviers, les Verriers, les Métallurgistes, les Mineurs, etc.

Voyant notre succès, nous portâmes la cotisation de 2 à 5 centimes. Nous luttâmes contre la réaction capitaliste, par voie de souscriptions et cotisations obligatoires, pour soutenir les grèves.

Dès ce moment, la C. S. s'occupa de l'organisation des Centrales, arbitra dans les conflits, etc., etc.

Je m'arrête pour laisser à d'autres le soin de faire l'historique de la C. S. dans toute son ampleur.

16 juillet 1923.

P. LALEMAND.

En souvenir de 1898 !

DANS quelques jours, les travailleurs organisés de Belgique fêteront le XXV^e anniversaire de la fondation de la Commission Syndicale.

Une grandiose manifestation parcourra les rues de la capitale pour montrer la force acquise et le résultat obtenu par ceux qui, il y a un quart de siècle, furent désignés par leur organisation respective à participer à la constitution de cet organisme central qu'est la Commission Syndicale.

Certes, ceux qui en furent avertis en vue de doter la Belgique ouvrière d'un instrument puissant, vigoureux pour la défense des travailleurs contre le despotisme et l'égoïsme du patronat.

Ils se rappellent les grandes difficultés rencontrées pour vaincre l'indifférence des travailleurs que le patronat maintenait dans l'ignorance des beautés de la vie.

Il a fallu d'abord commencer par faire comprendre à cette masse que dans la vie il y a autre chose que de se lever le matin de très bonne heure pour se rendre au travail, y peiner dur pour des salaires ne permettant même pas de se procurer les premières nécessités de la vie.

Ils furent obligés de faire comprendre à l'ouvrier qui rentrait le soir très tard, las du dur labeur de la journée, n'ayant même plus le goût de se nourrir, encore moins celui de s'occuper de ses enfants, qu'il y avait moyen de faire en sorte que les journées de travail soient moins longues et qu'ils auraient le grand agrément de s'occuper des questions de famille et de ménage.

Et nous savons fort bien que la bourgeoisie accuse maintenant les ouvriers de vouloir toucher de très gros salaires pour produire le moins possible. Mais les travailleurs qui sont initiés à cette vie de famille et dont l'éducation de classe se fait et se continue chaque jour savent que le patronat voudrait en revenir au temps où ils peinaient ferme et dur et touchaient de très bas salaires.

Cela veut-il dire, comme le prétendent ces messieurs, que nous ayons conseillé aux ouvriers de produire le moins possible ? Contre cette accusation les vieux comme les jeunes militants protestent et toute notre vie a été consacrée à faire comprendre aux travailleurs que si on leur assurait des salaires convenables leur permettant d'élever honorablement leur famille, il leur fallait également apporter à la société une production consciente en rapport avec leurs capacités intellectuelles et morales. De plus, l'ouvrier étant consommateur au même titre que producteur, la limitation de sa production restreindrait ses possibilités de consommation par la raréfaction des produits, d'où hausse des prix.

Ce langage nous l'avons tenu et nous continuons à le tenir vis-à-vis de ceux qui sont dans nos organisations, à condition cependant que ceux qui sont à la tête de la direction des usines et des chantiers ne continuent pas à essayer de reprendre les quelques modestes réformes démocratiques que nous avons arrachées à leur égoïsme depuis l'armistice.

C'était la pensée et le devoir que s'étaient tracé ceux qui ont été appelés à constituer la Commission Syndicale il y a vingt-cinq ans.

C'est encore le langage qu'ils tiennent et qu'ils exprimeront à l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de la Commission Syndicale.

Si la bourgeoisie ne peut ou ne veut pas comprendre qu'il y a quelque chose de changé de par le monde, elle n'aura qu'à s'en prendre à elle-même. Mais toute la classe ouvrière défendra avec la dernière énergie les réformes démocratiques qu'elle a conquises grâce à sa force syndicale.

Tel est le résultat acquis et les fondateurs de la Commission Syndicale peuvent s'en honorer.

4 juillet 1923.

Guill. SOLAU.

Heureux Anniversaire !

LE XXV^e anniversaire de la Commission Syndicale éveille en moi bien des souvenirs.

Qui de nous eut osé espérer, en 1898, que les 13,727 affiliés du début seraient le noyau de l'organisation formidable qui groupe aujourd'hui plus de 600,000 hommes ?

J'avais publié, peu d'années auparavant, mon premier livre : *Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique* (1892).

Quelques survivances d'anciennes corporations à Bruges, sous l'humble forme de mutualités; une demi-douzaine de syndicats, sérieusement organisés : typographes, gantiers, verriers, lithographes, etc., mais imprégnés encore de l'esprit corporatif; et, dans la grande industrie, les sociétés de résistance, qui groupaient parfois des milliers de membres, mais pour se disperser au lendemain d'une grève pour fondre alors comme neige au soleil; tel était le tableau qu'offrait, il y a trente ans, le monde syndical belge.

Comme il serait intéressant et reconfortant de refaire aujourd'hui mon livre de 1892 ! Rien ne marquerait mieux le progrès immense qui a été réalisé par la classe ouvrière dans toutes les directions de son activité.

Notre camarade Gris le disait l'autre jour à Sombreffe : « Dans la lutte que mènent les travailleurs pour se libérer du joug capitaliste, les coopératives sont l'intendance; les mutualités relèvent les blessés et les malades; les syndicats forment l'armée active, l'armée de campagne. »

Cette armée, je me fais d'avance une joie à la voir défiler dans les rues de Bruxelles le 29 juillet prochain.

Que la mobilisation soit complète, que personne ne manque à l'appel.

Rien ne sera plus efficace pour montrer à la bourgeoisie que désormais, en Belgique, la puissance syndicale est une force contre laquelle viendront se briser toutes les tentatives de la réaction.

11 juillet 1923.

Emile VANDERVELDE.

Voyons clair et soyons unis

MALGRÉ le progrès incessant des idées, il faut reconnaître que l'ignorance économique est encore grande chez certains travailleurs, qui se laissent encore trop facilement abuser et circonvenir par les cent voix d'une presse inspirée par le capitalisme. Nous avons donc pour devoir de nous efforcer sans cesse à dessiller les yeux, à désobstruer les cerveaux faibles ou bouchés, à verser goutte à goutte dans ceux-ci la saine parole de vérité, la haute et noble parole de solidarité prolétarienne.

C'est une œuvre énorme et importante à laquelle nous devons quotidiennement nous attacher sans défaillance, car chaque jour les faits sont dénaturés, des mensonges sont répandus ; on calomnie et on diffame les nôtres sans aucun scrupule et souvent avec une mauvaise foi déconcertante.

Le travailleur, victime du régime capitaliste, doit réfléchir et raisonner. Il doit se rendre compte de ce qui se passe : il y a d'un côté les classes dirigeantes, qui possèdent non seulement la terre et les instruments de travail, c'est-à-dire la richesse, mais se sont emparées du pouvoir politique grâce auquel elles maintiennent leur omnipotence. Elles sont minorité, mais elles imposent néanmoins leur volonté.

D'un autre côté, nous avons la classe des producteurs réduite à la portion congrue, dépourvue de tout, maltraitée par les premières qui l'oppriment insolemment.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que les capitalistes sont unis comme les doigts de la main lorsqu'il s'agit de leurs intérêts économiques ou politiques. Les opinions philosophiques et religieuses, les opinions politiques s'effacent alors chez eux comme par enchantement ; ils font bloc et il ne reste plus devant les travailleurs que l'oligarchie possédante avec sa force d'oppression qui découle de sa richesse. Des événements récents viennent encore de le démontrer.

En est-il de même des salariés ? Nous devons malheureusement constater que non. Il en reste beaucoup en dehors de nos organisations syndicales ou bien qui ont cru, pour des raisons religieuses ou politiques, devoir rallier des organisations dissidentes. Si on peut pardonner cette faute à des assujettis ou à des inconscients, on doit le blâmer sévèrement de la part de camarades avertis qui commettent ainsi un véritable crime contre la masse ouvrière.

C'est parce que l'union n'est pas intime et complète au sein du prolétariat manuel et intellectuel, c'est parce que le mouvement syndical d'après-guerre, au lieu de poursuivre son développement avec la puissance souhaitable, a semblé moins actif et voué à la division que la réaction a osé relever la tête et menacer les quelques conquêtes sérieuses que nous avons pu réaliser dans ces dernières années.

Aussi nous conjurons tous nos camarades à refouler toutes leurs préférences personnelles et à nous serrer les coudes, autant que nous sommes, dans nos organisations syndicales respectives, résolus à mener une lutte sans merci pour faire reculer la réaction et triom-

pher les réformes que nous poursuivons pour relever encore le bien-être des classes productrices.

6 juillet 1923.

Gustave CONRARDY.

Un peu d'histoire

D'ABORD un renseignement d'état civil. La Commission Syndicale du Parti Ouvrier, de son vrai nom, fut conçue le 11 avril 1898 au Congrès du Parti à Verviers et née à Bruxelles, à fin juillet de la même année, à l'ancienne Maison du Peuple, rue de Bavière.

L'expansion des idées socialistes en Belgique et, par conséquent, du travail d'organisation, imposait l'inéluctable nécessité d'un organisme de ce genre.

Déjà antérieurement à ce Congrès, le Conseil Général avait adopté l'idée d'une commission spéciale qui s'occuperait de la formation ou de la reconstitution de syndicats, de fédérations de métiers et de l'éducation sociale de leurs membres.

La mise en pratique traîna un peu parce que les animateurs se demandaient avec quelque anxiété comment la pouponne, bien portante, allait se comporter à l'égard de l'unité du Parti : Se désintéresserait-elle de la politique, ferait-elle la moue à la coopération, voire à la mutualité, bref, allait-elle préconiser le principe stérile du syndicalisme se suffisant à lui-même ?

Les craintes du Comité directeur ne furent heureusement jamais justifiées.

La Commission Syndicale a toujours donné, donne et donnera encore l'exemple de l'union parfaite entre les diverses actions ouvrières contre le capitalisme et son cortège de maux : *l'ignorance, le paupérisme, la guerre.*

Voilà, tout au moins, l'ardent souhait et le sincère désir de ses fondateurs, les uns aujourd'hui fauchés, les autres considérés comme plus ou moins *pépères* ; seulement, tous ont fait des efforts, tous ont travaillé à créer chez les travailleurs indistinctement l'esprit de fraternité et de justice, de considération mutuelle et d'entr'aide.

Que les hommes faits et les jeunes gens n'oublient pas ce travail et qu'ils relèvent les outils — certes perfectibles — glissés ou arrachés des mains des pionniers d'alors.

Mais revenons-en aux premiers temps. La Commission Syndicale s'est réunie pour la première fois le 30 juillet 1898.

Son programme fut facile à dresser et sa voie bien vite trouvée, pour la bonne raison qu'elle n'eut qu'à approfondir et à mettre au point les résolutions du Congrès de Verviers.

A cette séance inaugurale étaient présents des délégués de quelques rares fédérations de métiers d'alors : Aerts et Huygens, de l'industrie du bois ; Michotte, père, de la ganterie ; Prince, de l'industrie du tabac, et Fl. Wauters, adjoint à la C. S. en qualité de propagandiste flamand, tous cinq décédés ; Solau et Braeckman, de l'industrie métallurgique ; P. Lalemand, de l'industrie de la pierre ; Elbers, secrétaire de la Fé-

dération bruxelloise ; A. Dewinne, l'un des délégués du Conseil Général, et A. Octors, employé de la Coopérative « La Maison du Peuple », de Bruxelles.

L'assemblée désigna le soussigné en qualité de secrétaire et de correspondant pour l'étranger, Pierre Lalemand, trésorier, Braeckman, archiviste.

La citoyenne Zatzgriatkoff (1), étudiante russe, les citoyens Camille Huysmans, Isidore Levêque et A. Octors s'étaient chargés de la traduction des journaux syndicaux et des revues officielles de l'étranger.

La cotisation de 1 centime par membre et par an fut repoussée avec indignation ; par contre, celle de 2 centimes fut admise à l'unanimité.

Un mois plus tard, la Commission Syndicale enregistrait ses 2,471 premiers affiliés, dont 1,400 d'un très ancien syndicat gantois — année 1857 — *De Broederlijke Wevers*.

De ce chef, il entra en une fois dans la caisse de Pierre Lalemand, souriant, la somme de 49 fr. 42.

Mais ce trésor ne dura pas longtemps. Il fallait envoyer lettre sur lettre aux militants de province et de l'étranger afin d'attirer leur bienveillante attention sur la nouvelle section du Conseil Général. Aussi quelle tempête lorsque le moment était venu de renouveler le stock des timbres-poste ! « Vous les mangez donc sans doute pour en faire une si grande consommation ! », s'écriait alors le trésorier, furieux, en déliant fébrilement la bourse syndicale.

Ah ! le brave gardien des pauvres rares *cens* de la Commission Syndicale, aujourd'hui si puissante !

Heureusement, quelques semaines plus tard la Commission Syndicale, qui comptait alors près de 12,000 membres, eut la satisfaction d'être financièrement aidée par le Conseil Général. Elle publia, à partir de 1903, une modeste feuille, intitulée : *Le Journal des Correspondances*, vendue 5 centimes, je crois.

Depuis lors, le secrétariat est devenu permanent ; des bureaux spacieux et artistiquement décorés remplacent l'obscur réduit de la rue de Bavière et un corps d'employés et de traducteurs a pris la place du secrétaire cumulard, de l'archiviste sans archives et du trésorier sans le sou.

Les successeurs ont marché rudement de l'avant. La Commission Syndicale est devenue l'égale des plus parfaites organisations similaires du monde prolétarien.

Les anciens en sont contents et fiers ! Ils retrouvent, pour quelques instants, leur prime jeunesse !

Mais, comme succès oblige et qu'il reste encore beaucoup à accomplir — surtout en matière d'instruction — il n'y a aucune raison de s'arrêter.

En avant, donc, les hommes, contre la réaction, pour le socialisme !

La manifestation du 29 juillet ne devrait avoir d'autre signification que celle-là.

5 juillet 1923.

A. OCTORS.

1898-1923

LA Commission Syndicale a bien voulu me rappeler que je suis un de ses fondateurs et elle m'a demandé d'écrire quelques lignes pour le numéro spécial du *Mouvement Syndical Belge* qui sera publié à l'occasion du XXV^e anniversaire de sa fondation.

Dans quelles conditions et comment la Commission Syndicale a-t-elle vu le jour ?

Un quart de siècle a passé depuis et je dois consulter ma mémoire pour me souvenir... Essayons cependant de retracer brièvement les événements de l'époque.

J'étais secrétaire permanent de la Fédération bruxelloise et dirigeais depuis cinq ans l'organisation politique et syndicale du Parti Ouvrier de l'arrondissement de Bruxelles. Les élections législatives de 1894, avec l'application du vote plural, avaient fait entrer au Parlement 28 députés socialistes, à la grande consternation de la bourgeoisie catholique et libérale, car le résultat obtenu était inattendu.

Quelle admirable campagne électorale, que de dévouement et que d'entrain.

Nos élus se démenaient à la Chambre et leurs discours produisaient le meilleur effet sur la population ouvrière.

Octors, actuellement le distingué administrateur-délégué de la Maison du Peuple, faisait partie alors du Comité fédéral bruxellois, avec, je crois, Pierre Lalemand, Arthur Huygens, Florimond Wauters, François Aerts, et d'autres dont les noms m'échappent.

Octors s'occupait particulièrement des syndicats. A nous deux, nous organisâmes les ouvrières travaillant dans les fabriques de matières premières pour la chapellerie de Cureghem et de Molenbeek.

Les anciens du Parti se rappelleront sans doute la grève de chez Vimenet et le procès que celui-ci intenta à notre ami.

Les syndicats à Bruxelles, comme du reste dans tout le pays, étaient très faibles et leur organisation était encore incomplète. Les cotisations étaient très minimes : 25 ou 50 centimes par mois. Proposer une augmentation devenait une affaire grave et les discussions sur ce sujet ne tarissaient pas et se prolongeaient même pendant plusieurs séances.

Octors, un jour, au Comité fédéral de Bruxelles, suggéra la création d'un organisme central comprenant les syndicats du pays tout entier où ceux-ci pourraient se documenter sur les différentes associations professionnelles et prendre des mesures défensives en cas de conflit.

Un congrès annuel serait tenu avec, à l'ordre du jour, des questions purement syndicales.

Au début, Octors fut très peu écouté ; mais on connaît son caractère tenace et persévérant ; constamment il revenait à la charge au Comité fédéral et il réussit, enfin, à nous convaincre. Ensuite, nous sommes allés au Conseil Général du P. O. B., où nous avons dû vaincre beaucoup d'indifférence avant d'obtenir satisfaction.

(1) La citoyenne Zatzgriatkoff fut tuée lors de la Révolution russe de 1905. Son mari subit le même sort.

La création d'une Commission des Syndicats fut décidée.

L'honneur en revient surtout à Oetors.

Que le nouvel organisme ait marché sans avoir rencontré des obstacles, il ne faut pas le croire. Les dirigeants de nos syndicats étaient très méfiants et beaucoup de difficultés se dressèrent sur la route des créateurs.

L'indifférence de nos groupes, voire l'hostilité des secrétaires et des trésoriers, se manifestaient surtout quand on essayait de leur faire comprendre qu'une cotisation annuelle de 2 centimes par membre était indispensable pour maintenir en vie le jeune organisme.

Cette situation n'était pas de nature à encourager les fondateurs et cependant ils ont tenu tête, bien que dans le Parti Ouvrier on ne reconnaisse pas toujours l'effort intense produit pour arriver à un résultat.

Bref, la Commission Syndicale, qui vivota au début, est maintenant solidement établie ; elle constitue l'état-major de notre armée syndicale, forte de 618,871 membres.

C'est pour les jeunes d'alors, devenus les vieux d'aujourd'hui (mais au cœur toujours jeune), un spectacle réconfortant de constater que leur travail persévérant de propagande, leur dévouement fidèle à la cause ouvrière a porté ses fruits au delà de toute espérance.

Nous qui ne sommes plus mêlés à la vie active de l'organisation syndicale, mais qui suivons avec intérêt la marche journalière, toujours ascendante de nos associations professionnelles, nous sommes vraiment heureux aujourd'hui de pouvoir fêter les noces d'argent de la Commission Syndicale, de féliciter son Comité directeur actuel et de rappeler à tous que les syndicats sont la vie, la fierté et l'espoir du prolétariat belge, dont ils constituent toute la puissance.

9 juillet 1923.

Ferdinand ELBERS.

Préoccupations d'avenir

IL est doux pour le voyageur qui vient de fournir une longue étape de se reposer un instant au bord de la route et de considérer le chemin parcouru.

Le prolétariat belge, organisé dans ses syndicats, se trouve, après vingt-cinq années de travail et d'efforts, à un de ces moments.

Il se rappellera, le 29 juillet, en cette journée de joie et de fête, les débuts difficiles et pénibles de ses organisations, les obstacles que l'on a réussi à franchir, les luttes incessantes qu'il a fallu mener, les grèves heureuses et les autres, les journées de révolte et de défaite, les heures de victoire et d'allégresse. Il pensera aux militants qui se sont épuisés à éveiller en lui la conscience de classe, qui ont succombé en chemin et qui ne sont plus du voyage.

Et voici qu'une large éclaircie du ciel illumine tout ce passé glorieux.

Je laisse à d'autres le soin de raconter à la suite de quels efforts les pauvres petits syndicats d'autrefois, sans lien entre eux, sont devenus les noirs bataillons de l'armée ouvrière qui défilera en ce jour à travers les rues de la capitale.

Je voudrais qu'après s'être réjoui, après s'être réconforté au spectacle de notre force, l'on se mit à penser aux questions d'avenir.

Car nous ne sommes pas encore arrivés au terme du voyage. D'autres combats et d'autres difficultés nous attendent.

Ce ne sera pas troubler la joie générale que de les faire entrevoir, car ma confiance dans les destinées de notre prolétariat est faite de roc.

La première condition de nos succès futurs, c'est l'unité ouvrière.

Je sais bien que j'é mets là un truisme que l'on dit et redit si souvent que certaines oreilles en sont obsédées. Il faut cependant le redire encore, car, en dépit de tout, l'esprit localiste et l'esprit corporatif survivent dans bien des syndicats, dans trop de régions. En Belgique, plus qu'ailleurs, on est de sa corporation, de sa commune, de sa ville, de sa fédération avant d'être de son parti et de sa classe. Et la solidarité ouvrière n'a pas encore fondu tous ces particularismes.

C'est le danger qui nous menace à droite.

Il y a aussi un danger de gauche pour notre unité d'action.

Au sein de nos organisations se trouvent des hommes, peu nombreux, mais très actifs, qui n'ont pas renoncé à l'idée que la révolution sociale peut s'accomplir en un tourne-main, à la suite d'un simple coup de force. Il suffit d'après eux de s'emparer du pouvoir par la violence, d'imposer la dictature du prolétariat, puis de procéder à l'expropriation du capitalisme et à la réorganisation de la société au moyen de décrets pour que s'opère, sans autres difficultés, le passage du régime bourgeois à l'ère nouvelle.

Ces hommes s'imaginent avoir découvert une méthode nouvelle d'émancipation, alors qu'ils en reviennent à de très vieilles formes d'action datant de l'époque où la classe ouvrière, alors très faible et à cause de sa faiblesse, ne voyait de salut pour elle que dans le recours à la force brutale et s'imaginait que, pour avoir raison de la bourgeoisie, il suffit de tirer quelques coups de fusil derrière des barricades.

Malgré le lamentable échec de l'expérience communiste en Russie, ces militants ne veulent pas abandonner leur chimère.

Leur action au sein des organisations syndicales est dangereuse, parce qu'elle est tout entière imprégnée de leur pensée « catastrophique ».

Leur grande préoccupation c'est d'abord de convertir au communisme les camarades du syndicat et, pour cela, créer au sein de celui-ci des « noyaux ».

On sait assez que cette action a eu pour résultat en France de réduire en poussière des fédérations syndicales qui furent puissantes. Cela seul devrait suffire pour que nos militants combattent sans merci le noyautage, moyen aussi habile que funeste de désorganisation ouvrière.

Pour le communiste, la grève a pour objet principal, non d'améliorer les conditions de travail, mais d'exercer l'ouvrier en vue de son rôle futur de révolutionnaire. C'est pourquoi, dans les conflits, on le voit faire de la surenchère, poser au patron des conditions qu'il

sait inacceptables, quitte à mener les grévistes à la défaite.

Faut-il citer des exemples ?

L'action réformiste, l'action parlementaire sont inspirées chez le communiste par le même état d'esprit.

Or, c'est cet état d'esprit, cette croyance aveugle en l'efficacité de la violence qui constitue une menace permanente pour l'organisation ouvrière, même lorsque les communistes agissent en petit nombre.

Je ne dis pas — qu'on veuille bien le remarquer — que la violence est toujours à condamner, je crois au contraire que nous serons obligés d'y recourir dans des circonstances déterminées. Je ne prétends pas qu'elle ne puisse pas nous donner le pouvoir, loin de là. Je soutiens seulement qu'elle est impuissante à transformer la vie économique de la société.

La véritable révolution sociale a commencé déjà. Elle se fait, sous nos yeux, chaque jour, à l'aide de nos organisations syndicales, de nos coopératives, de nos œuvres, de notre action politique. Elle se produit aussi dans les esprits. Elle s'infiltré lentement, sous toutes les formes, dans le corps social tout entier.

Pour la mener à bonne fin jusqu'à éviction complète du capitalisme, restons unis, soyons forts !

10 juillet 1923.

Aug. DEWINNE.

La Commission Syndicale pendant l'Occupation allemande

Il est fait allusion, dans l'article : « La Commission Syndicale, son évolution, son action et ses résultats », à l'activité de la Commission Syndicale pendant la guerre. L'auteur attire l'attention sur les difficultés que les militants rencontraient sur leur route pendant cette période douloureuse de l'histoire du mouvement ouvrier dans notre pays.

Voici, pour montrer que les dirigeants de notre belle organisation osaient braver le courroux des autorités occupantes, la lettre (la première) qu'elle adressa au gouverneur général, le triste von Bissing, pour protester contre le crime des déportations d'ouvriers belges en Allemagne :

Bruxelles, le 30 octobre 1916.

Excellence,

Les mesures que prépare votre administration pour forcer les chômeurs à travailler en faveur du pays envahisseur, l'évacuation déjà commencée de nos malheureux camarades de la région des étapes, jettent une émotion profonde dans la classe ouvrière belge tout entière.

Les soussignés, secrétaires et représentants des grandes centrales syndicales socialistes et indépendantes de Belgique croiraient manquer à leur devoir s'ils ne venaient pas vous exprimer les sentiments douloureux qui agitent les travailleurs et vous apporter l'écho de leur plainte émouvante.

Ils ont vu enlever les machines de leurs usines, réquisitionner les matières premières les plus diverses, s'accumuler les obstacles à la reprise d'un travail régulier, disparaître, l'une après l'autre, les libertés dont ils étaient fiers.

Depuis plus de deux ans, la classe ouvrière, plus que toute autre, parcourt ainsi le plus dur des calvaires, subissant partout la misère et parfois la faim, tandis que ses enfants, au loin, combattent et meurent, sans que jamais elle puisse leur crier de quelle affection son cœur déborde.

Elle a tout supporté dans le calme le plus complet et avec la dignité la plus impressionnante, refoulant ses souffrances, ses plaintes et ses lourds chagrins, sacrifiant tout à son idéal de liberté et d'indépendance. Mais voici que les mesures annoncées vont lui faire toucher le fond de la douleur humaine : des prolétaires — des pauvres, parce que chômeurs malgré eux — citoyens d'un État moderne, vont être, sans avoir enfreint aucun arrêté ni règlement, condamnés en masse au travail forcé.

Au nom des familles ouvrières où règne en ce moment l'anxiété la plus douloureuse et où vont tomber encore tant de larmes de mères, de fiancées et de petits enfants, nous venons demander à Votre Excellence d'empêcher que cette chose pénible s'accomplisse, contraire au droit des gens, contraire à la dignité ouvrière, contraire à tout ce qui fait la valeur et la grandeur de la personnalité humaine.

En vous priant, Excellence, d'excuser notre émotion, nous vous présentons l'hommage de nos salutations distinguées.

Le Président,

G. SOLAU.

Le Secrétaire,

Corn. MERTENS.

Les membres du Bureau : Jos. Baeck, Jos. Jacquemotte, Ern. Martel, Vict. Serwy, Alex. Theunissens, Jos. Wauters.

Les membres du Comité National : Lauwers (Alimentation), De Brouwere (Bâtiment), Coessens (Peintres), De Vlaemynck (Travailleurs du Bois), Pladet (Relieurs), Poels (Lithographes), De Bolle (Typographes), Lombard (Mineurs), De Bruyne (Ouvriers de Fabrique), Uytroever (Services publics), Burniaux (Bijoutiers), Laroche (Diamantaires), Denies (Tabac), Roggeman (Textile), Wieme (Transport), Gris (Verriers), Dechaene (Chapeliers), Janssens (Tailleurs), Desmedt (Fourrure), Helinckx (Chaussure), Débé (Lingerie), Marschalck (Gantiers), Van Roosbroeck, Bollens et Breugelmans (secrétaires des Fédérations des Syndicats de Bruxelles, Louvain et Turnhout).

La Commission Syndicale reçut de von Bissing une réponse qui ne lui donna point satisfaction. Aussi adressa-t-elle à ce personnage une nouvelle lettre, plus longue que la première, dans laquelle, après avoir insisté sur les «erreurs» de la réponse allemande, elle flétrit en termes magnifiques l'acte de violence dont étaient victimes les prolétaires belges.

Mais von Bissing ne donna plus signe de vie !

ANNIVERSAIRE

NOUS fêtons donc ce mois-ci le XXV^e anniversaire de la création de la Commission Syndicale. C'est tout un événement!

Certes, nous avons dans notre pays toute une série de syndicats qui ont été créés avant 1898; seulement, la plupart des organisations syndicales ont été créées après cette dernière année et, en premier lieu, sous l'influence de la Commission Syndicale. Nous croyons qu'il n'est pas inutile, en attendant que dans quelques semaines sorte de presse une relation plus complète de

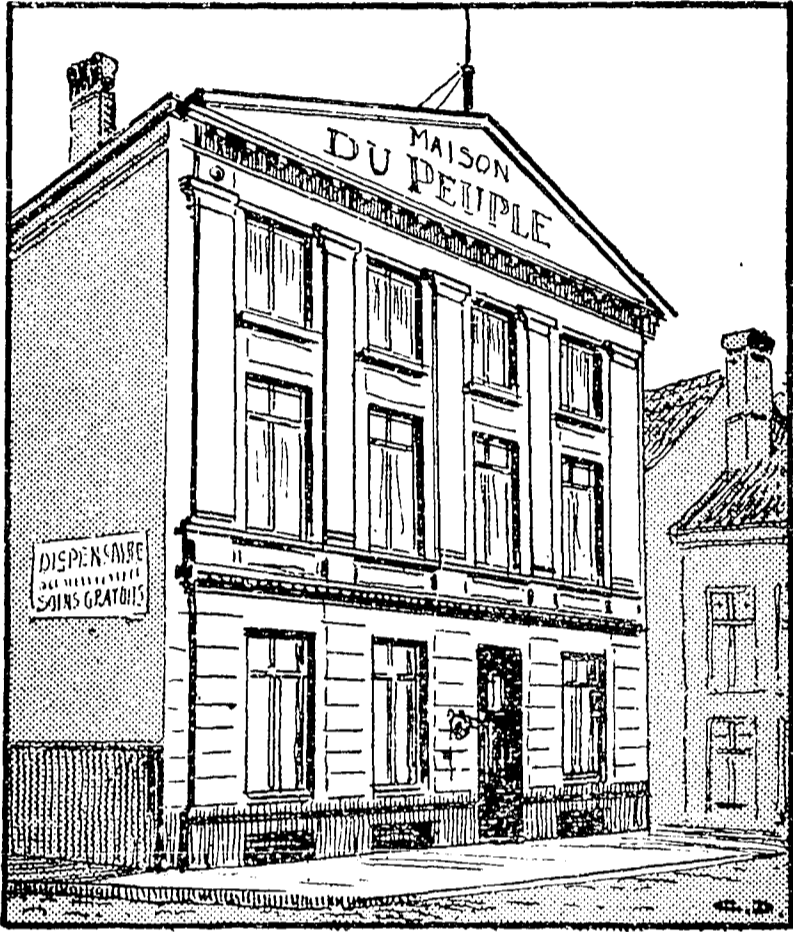
Au Congrès du P. O. de 1896, on insista à nouveau dans ce sens. L'année d'après, au Congrès de Gand, les propositions prirent une forme plus concrète; en effet, Ferdinand Ardijns fit la proposition, au nom des organisations ouvrières de Gand, de nommer une « Commission des Syndicats » qui aurait à réaliser tout un programme, notamment: l'échange des renseignements entre tous les syndicats sur les situations existantes, l'élaboration d'un manuel du syndiqué, l'édition: 1) d'une collection complète des lois ouvrières existantes avec commentaire; 2) d'une histoire sur les organisations syndicales anglaises; 3) de conférences-types pour les militants syndicaux, et de favoriser, au surplus, la nomination de secrétaires permanents, etc.

Le Congrès chargea le Conseil Général du Parti Ouvrier de former cette commission.

Au Congrès de Verviers tenu les 10 et 11 avril 1898, des plaintes se firent jour, parce que les décisions des congrès précédents n'avaient pas été appliquées. Serwy relatait, au nom du Bureau du Conseil Général, qu'un « Comité spécial » avait été nommé, mais que celui-ci n'avait pas su travailler avec la célérité voulue. D'après lui, il était nécessaire de nommer des hommes, même en dehors du Conseil Général, pouvant se consacrer entièrement à la question.

Le Congrès décida alors que le Conseil Général prendrait immédiatement les mesures nécessaires pour l'application des décisions du Congrès de 1897.

En sa séance du 4 juillet 1898, le Conseil Général procéda à la composition d'une « Commission des Syndicats »; furent nommés, les camarades: Aerts, Delporte, Dewinne, Elbers, Max Hallet, Maes, Octors, Vandervelde et Florimond Wauters. A ces camarades, il fallait ajouter les délégués des fédérations de métier



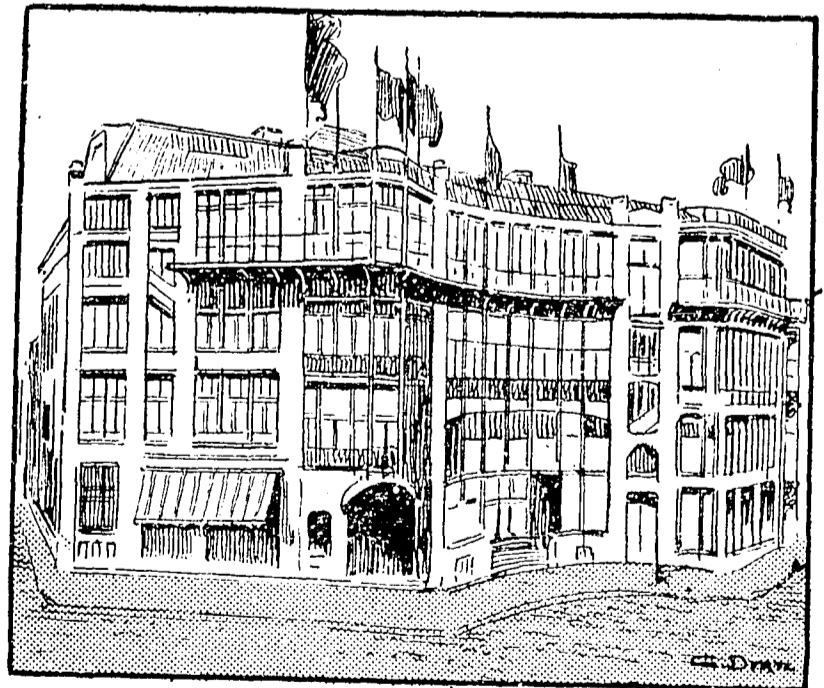
La Maison du Peuple de la rue de Bavière, à Bruxelles, où est née la « Commission des Syndicats » et où se tinrent ses premières réunions.

l'histoire de la C. S., de consacrer ici quelques lignes à la création de l'organisation centrale du mouvement syndical belge.

* * *

Pendant de longues années, les militants des syndicats affiliés au Parti Ouvrier profitaient de l'occasion que leur offraient les congrès annuels de ce dernier pour défendre la cause du mouvement syndical. Les comptes rendus de ces congrès nous apprennent qu'on exprimait, à chaque occasion, le désir de voir se réaliser plus d'unité de vue et plus de collaboration parmi les syndicats. Ces derniers étaient bien affiliés au Parti, mais ils continuaient à vivre leur vie habituelle dans leur localité ou région respective, sans contact permanent avec les groupes professionnels ou de métier correspondants existants dans les autres coins du pays.

Ce désir d'établir des liens plus solides entre les syndicats s'accrut lorsque, en 1894, les socialistes entrèrent pour la première fois à la Chambre et qu'à partir de ce moment le Parlement dut s'occuper plus qu'auparavant de la législation sociale; et il y avait, d'autre part, l'exemple qu'offrait les syndicats à l'étranger, et notamment ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne, où on avait déjà pu atteindre à ce point de vue des résultats appréciables.



L'actuelle Maison du Peuple de Bruxelles qui abrita la Commission Syndicale de 1899 à 1921

ayant à ce moment leur siège à Bruxelles. Braeckmans, pour les Métallurgistes; Conrardy, pour le Livre; Eggerickx, pour les Maçons; Huygens, pour les Travailleurs du bois; P. Lalemand, pour les Travailleurs de la pierre; Michotte, pour les Travailleurs de

la peau ; Prince, pour les Travailleurs du tabac ; Simons, pour les Carrossiers, et Solau, pour les Bronziers, furent choisis à ce sujet par leur organisation respective.

Cette Commission se réunit pour la première fois le 30 juillet 1898, à la Maison du Peuple de la rue de Bavière, à laquelle se rattachent pour le mouvement ouvrier bruxellois de nombreux souvenirs de ces années héroïques. C'est elle, en effet, la « Maison du Peuple », qui mit avec empressement ses locaux à la disposition de l'organisme nouveau.

Au cours des premières séances, qui étaient préparées minutieusement et avec tous les soins possibles par le camarade Octors, qui avait été chargé du poste de secrétaire, l'on discuta surtout sur la tendance qu'il fallait donner au mouvement syndical sous la direction de la « Commission des Syndicats ». Deux conceptions étaient en présence. Le camarade Delporte était d'avis que, vu la concentration formidable du capital, la résistance des ouvriers devenait de plus en plus illusoire ; que, par conséquent, il fallait poursuivre la création de caisses de secours en vue d'aider les ouvriers en cas de maladie, de chômage, d'accident de travail, etc.

Le camarade Vandervelde, par contre, défendait l'opinion que, justement parce qu'il y avait cette concentration du capital, la lutte devait être menée énergiquement et que pour ce de fortes caisses de résistance devaient servir de base à la puissance que les ouvriers auraient à développer et à utiliser, aussi bien en cas d'attaque qu'en cas de défense.

L'accord s'établit finalement sur les deux thèses susdites qui, depuis lors, ont été appliquées simultanément dans le mouvement syndical belge et ont produit les meilleurs résultats.

Dès le début, il fut également accepté et convenu que le développement intellectuel des ouvriers serait un grand facteur dans le mouvement syndical et que, par conséquent, il fallait le favoriser. Suite à ceci, il fut donc immédiatement décidé de recommander la création de bibliothèques au sein des organisations syndicales, en même temps qu'on conseilla d'abonner les secrétaires aux journaux et revues les plus utiles.

Quoique cela puisse sembler étonnant, la « Commis-

sion des Syndicats », qui fut transformée plus tard en « Commission Syndicale », dans les premières années de son existence avait bien plus le caractère d'un groupe d'étude que d'un organisme appelé à prendre, la direction du mouvement syndical belge.

Jusqu'en 1904, ses membres furent nommés par le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge auxquels étaient adjoints les délégués des fédérations de métiers.

Toutefois, outre ces camarades ainsi désignés, il était fait régulièrement appel à tous les hommes de bonne volonté. C'est ainsi que, dans les premiers temps, les convocations pour les réunions, qui paraissaient dans le *Peuple*, précisait que tous ceux qui s'intéressaient à un mouvement syndical seraient les bienvenus. Ces derniers n'étaient pas rares et il s'en trouva parmi eux qui, dès le premier jour, s'intéressèrent à la marche du nouvel organisme, en assistant à ses réunions et en prenant immédiatement une part active à ses travaux.

Baek, qui jusqu'ici est resté membre du Bureau de la Commission Syndicale, est un de ceux-là.

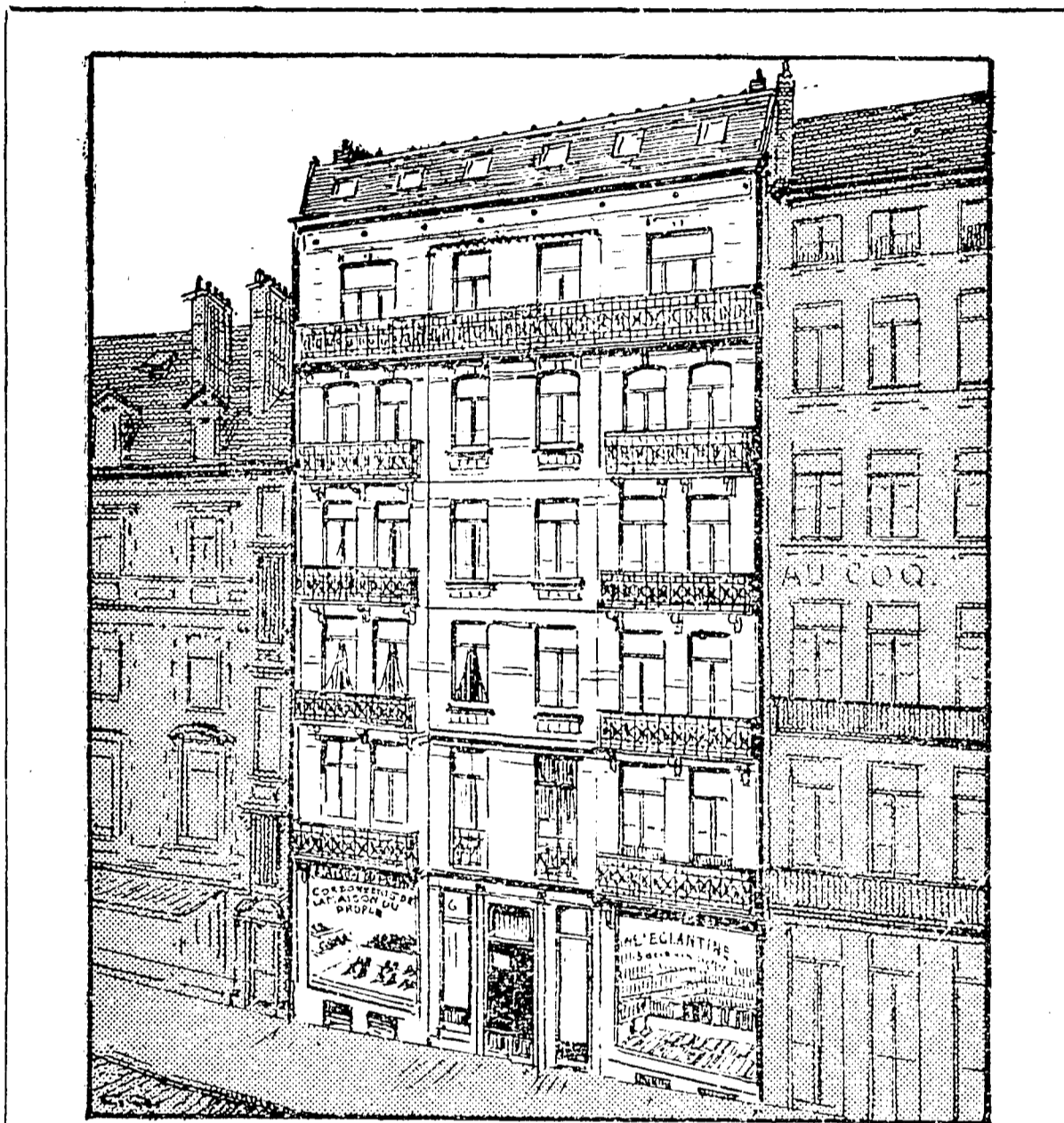
Peu après, la « Commission des Syndicats » ne

limita plus son action à Bruxelles et elle organisa des réunions nationales auxquelles assistaient alors les militants syndicaux des régions les plus importantes du pays.

C'est ainsi que l'on apprit à mieux connaître la Commission Syndicale dans le pays, que ses travaux trouvèrent un écho dans les différents coins de la Belgique, que son influence grandit de jour en jour pour aboutir finalement à être reconnue, non seulement par les organisations affiliées, mais même par les pouvoirs publics, en même temps que dans le mouvement syndical international (nous pouvons bien le déclarer avec fierté), la Commission Syndicale acquit une très bonne renommée.

Tout cela nous le remémorerons cette année à l'occasion du 25^e anniversaire de la C. S. et tous ceux qui, durant tout ce temps, ont donné le meilleur de leurs forces pour le développement de notre mouvement, se sentiront plus fiers que jamais ; et les jeunes puiseront dans leur exemple d'utiles et nécessaires leçons et la force indispensable pour continuer l'œuvre entreprise, jusqu'à la libération de la classe ouvrière.

Corn. MERTENS.



La « Maison Syndicale »
le siège actuel de la Commission Syndicale



Le triptyque qui orne la salle des réunions de la Commission Syndicale.

La Commission Syndicale, son Évolution, son Action et ses Résultats

LA Commission Syndicale a des origines modestes. Elle fut créée, sous le titre de « Commission des Syndicats » au Congrès du P. O. B. à Verviers, en 1898. Précédemment, il avait déjà été question de constituer un organisme de ce genre, mais, soit que l'idée n'était pas suffisamment mûrie, soit que les difficultés à vaincre étaient par trop considérables, il avait fallu, chaque fois, remettre à plus tard la réalisation de ce projet.

La création de la « Commission des Syndicats » qui devint, plus tard, la « Commission Syndicale du Parti Ouvrier », puis « Commission Syndicale du P. O. B. et des Syndicats indépendants » répondait à une véritable nécessité. Le mouvement ouvrier, qui commençait à se dessiner à cette époque, avait besoin, pour prendre de l'extension, qu'un organisme semblable vit le jour, pour l'orienter et lui donner des directives. En effet, ainsi que le rappelle le citoyen Vandervelde dans l'article : « Heureux anniversaire », les organisations ouvrières d'alors n'avaient entre elles aucun lien, elles évoluaient au gré des circonstances, revêtaient ici le caractère de sociétés de secours mutuels, là la forme, mais encore très mitigée, de sociétés de résistance ; les unes et les autres se caractérisaient par l'absence de principes bien définis et extrêmement rares étaient celles qui étaient parvenues à acquérir la force voulue pour se maintenir et se développer.

En décidant la création d'une organisation dont le rôle consisterait à imprimer à l'action des diverses organisations ouvrières une allure à la fois plus réfléchie et plus décidée, le Congrès du P. O. B. fut donc bien inspiré. Il avait compris l'importance considérable que les associations professionnelles pouvaient prendre dans le mouvement ouvrier et socialiste en général. C'est grâce à lui, à sa propagande incessante, servie,

pour le surplus, par l'attitude franchement conservatrice et réactionnaire de la bourgeoisie et du patronat, que les syndicats grandirent et acquérèrent peu à peu l'ascendant moral que, déjà avant la guerre, on se plaisait à leur reconnaître. Le P. O. B. était le seul — il l'est encore — à combattre les privilèges capitalistes et à défendre, tout en les appelant à s'organiser pour lutter, les travailleurs contre l'exploitation éhontée dont ils étaient les victimes, et c'est une des raisons — la plus importante peut-être — qui fait que l'histoire de l'organisation syndicale en Belgique est indissolublement liée à celle du P. O.

Dès sa naissance, en 1898, la « Commission des Syndicats » groupait 13,727 membres, 13,834 en 1899 et, l'année suivante, en 1900, ce nombre s'était accru au point d'atteindre le chiffre de 31,311 affiliés, ce qui, pour l'époque, et à considérer les difficultés que l'on rencontrait dans l'œuvre de propagande, constituait un bien beau résultat.

En 1901, on enregistrait une diminution de 10,186 membres ; il n'y en eu plus, en effet, que 21,125, et, l'année d'après, en 1902, année de grève générale pour le suffrage universel, les syndicats groupés au sein de la « Commission des Syndicats » ne réunissaient plus, ensemble, que 8,226 membres. Ce recul était dû à des circonstances fortuites, indépendantes de la volonté des dirigeants de l'organisation syndicale. Aussi, la propagande, après les journées terribles qui avaient vu des prolétaires tomber sous les balles des soldats et des gendarmes, ne cessait point, et, en 1903, les effectifs syndicaux avaient repris leur marche ascendante et atteignaient de nouveau le chiffre fort respectable de 14,378 membres, puis, en 1904, de 20,000 membres.

A partir de 1905, le nombre de membres de toutes les organisations syndicales affiliées à la Commission

Syndicale augmenta d'année en année, exception faite pour les années 1921 et 1922, au cours desquelles la crise industrielle qui fut, à certain moment, d'une grande acuité, et les attaques patronales provoquèrent une perte de quelques dizaines de milliers d'affiliés. Voici d'ailleurs les chiffres exacts des syndiqués de la Commission Syndicale au cours des dix-huit dernières années :

	Membres		Membres
1905 . . .	34,184	1912 . . .	116,082
1906 . . .	42,491	1913 . . .	126,745
1907 . . .	55,840	1914 à 1918 .	129,177
1908 . . .	67,412	1919 . . .	629,736
1909 . . .	73,361	1920 . . .	718,410
1910 . . .	68,984	1921 . . .	698,340
1911 . . .	77,224	1922 . . .	618,871

A remarquer que le nombre des membres, au cours des années précédant la guerre, s'est constamment accru. Rien n'indique mieux la grande autorité que la C. S. était parvenue à exercer sur les organisations syndicales. D'ailleurs, malgré la modicité de ses ressources (2 centimes par membre et par an au début de sa constitution, 5 centimes par après, en 1902, puis successivement 10 et 16 centimes en 1907 et en 1911), elle contribuait, autant par sa propagande générale auprès des travailleurs que par les conseils qu'elle prodiguait aux militants syndicaux, à créer des syndicats et à accroître la force et l'influence de ceux qui existaient déjà.

* * *

Même pendant la guerre, la Commission Syndicale fit preuve d'activité. Elle se trouvait cependant alors dans une situation qui ne lui permettait guère de faire beaucoup. Néanmoins, elle continua, dans la mesure où les arrêtés de l'occupant (qu'elle viola souvent, pour son grand honneur), ne l'en empêchaient point, de s'occuper avec beaucoup de zèle des intérêts des syndicats et de la classe ouvrière en général.

C'est pendant cette période, où les militants restés au pays eurent souvent maille à partir avec les autorités militaires allemandes, que la Commission Syndicale aida puissamment à la création de l'organisation des ouvriers et employés des chemins de fer, bien connu dans les milieux syndicaux sous le titre de « Syndicat National des C. P. T. T. M. Cette organisation, qui a, depuis, grandi et acquis une force considérable, peut être reconnaissante à la Commission Syndicale de l'aide qu'en cette circonstance celle-ci lui apporta.

La Commission Syndicale fit également de louables efforts pour soutenir les organisations syndicales existantes. Parmi celles-ci, il y en avait de nombreuses auxquelles les ressources faisaient défaut. Il avait fallu, en effet, pour les membres privés de travail, et ils étaient nombreux, suspendre le paiement des cotisations ; d'autre part, les indemnités accordées aux chômeurs, quoique fort réduites et tout à fait insuffisantes, avaient fini d'épuiser presque complètement les caisses syndicales.

Appel fut fait à la solidarité des organisations syndicales étrangères. Celles d'Angleterre furent les premières à y donner suite, et c'est de cette façon que la Commission Syndicale parvint à recueillir, pour ses organisations affiliées, l'argent nécessaire pour conti-

nuer, pendant un certain temps, leur activité. Elle continua d'ailleurs, quoique les communications fussent rendues fort difficiles, à maintenir avec ses groupements affiliés des relations aussi suivies que possible.

C'est aussi grâce à la Commission Syndicale travaillant en collaboration avec le Bureau du Conseil Général du Parti Ouvrier, que fut hâtée la création du Fonds national de chômage, qui fut, dans ces moments difficiles, d'une aide précieuse pour la classe ouvrière ; et, dans un autre ordre d'idées, c'est elle encore qui éleva les émouvantes protestations contre les déportations des ouvriers belges en Allemagne, dont l'immense retentissement inquiéta fort les autorités occupantes.

* * *

C'est après la guerre pourtant que la C. S. a fait le plus montre d'activité. L'afflux ininterrompu de nouveaux membres dans les organisations syndicales lui imposait des devoirs nouveaux ; il fallait ne rien négliger pour donner aux travailleurs, que quatre années d'indicibles souffrances avaient conduit à s'unir, les satisfactions immédiates auxquelles ils pouvaient légitimement prétendre. Avec la reprise de l'activité industrielle, l'occasion s'offrait aux syndicats de faire connaître les revendications de leurs membres. La C. S., en cette circonstance, prit résolument les devants, et elle publia, le 28 novembre 1918, le manifeste fameux qui engageait les ouvriers « à ne pas travailler plus de huit heures par jour et de revendiquer en même temps une augmentation de 100 p.c. sur les salaires d'avant la guerre, avec un minimum de 1 franc l'heure pour les ouvriers non qualifiés. »

On peut dire, sans exagération aucune, que cette décision a été à l'origine de tous les mouvements entrepris à cette époque par les organisations syndicales. Il n'y eut plus bientôt, dans tout le pays, un seul travailleur, syndiqué ou non, qui n'exigeât, conformément au mot d'ordre lancé, le salaire auquel il croyait pouvoir prétendre ; et ce qui finit de donner à l'appel de la Commission Syndicale sa pleine signification, c'est la décision qui fut prise en haut lieu que les travailleurs qui refuseraient de travailler à moins de 1 franc l'heure, dans les villes, continueraient néanmoins à bénéficier du secours-chômage.

L'action que la Commission Syndicale a menée en faveur de la réforme de la journée de huit heures ne fut pas moins considérable. Interprète des sentiments des masses, elle lutta sans répit, ne se lassant point de proclamer, dans des manifestes que la postérité lira avec intérêt, le devoir qui incombait à la classe dirigeante et à ses mandataires politiques, d'accorder à la classe ouvrière, avec la réduction des heures de travail, la possibilité pour cette dernière de vivre une vie plus humaine. On sait d'ailleurs que le Parlement, où siégeaient 70 députés socialistes, vota la loi qui est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1921, et qui consacre légalement la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures.

Mais, mettre en lumière et avec suffisamment de précision, les nombreuses interventions de la C. S. et faire connaître les résultats qu'elle a enregistrés, exige que l'on passe en revue tous les mouvements de quel-

que importance qui se sont produits dans le pays depuis l'année 1918, et qui eurent pour but la conquête des réformes inscrites au programme des organisations syndicales. Il n'y en eut pas un dont elle ne se soit occupé, toujours avec beaucoup d'à-propos et, parfois, avec un esprit de suite qui lui fait honneur.

Rappelons les efforts considérables qu'elle a fait notamment pour : l'abolition de l'odieux article 310, l'obtention, pour les salariés privés de travail, d'un secours convenable, la revision de la loi d'impôts sur le revenu dans le sens d'une exonération plus large des minima indispensables pour vivre, la revision de la loi sur les loyers, l'obtention du droit de grève pour les agents et fonctionnaires de l'Etat, la revision de la loi sur les Conseils de Prud'hommes et le vote d'une nouvelle loi sur les accidents du travail. D'autre part, elle a mené une lutte énergique contre la vie chère, dénonçant les abus et préconisant les mesures susceptibles de mettre à la raison les industriels et les mercantis, et elle a, dans ces derniers temps, répondu à l'offensive patronale et gouvernementale contre les salaires et les réformes acquis, par une campagne qui a fait l'admiration de tous.

On pourrait évidemment considérer que la C. S. n'a pas toujours agi « révolutionnairement », qu'elle a été dominée par des préoccupations terre-à-terre, qu'elle a, en un mot, sacrifié à son désir de réformes d'intérêt immédiat, le but initial à atteindre et qui consiste en le renversement de la société capitaliste. Ce serait, en partie, vrai, si, constamment, elle n'avait eu en vue, en combattant pour des réformes, les possibilités d'action que leur réalisation offrent à la classe ouvrière organisée. Des réformes, telle celle sur la journée de huit heures, et d'autres aussi, ont une signification bien plus grande pour l'avenir du mouvement ouvrier et sont appelées, si la classe ouvrière persiste à s'en servir intelligemment, à avoir des conséquences plus profondément révolutionnaires que les discours les mieux conçus et les plus savants de ceux qui considèrent que la tendance actuelle des organisations syndicales est par trop réformiste.

* * *

La Commission Syndicale a d'ailleurs donné la mesure de ce dont elle est capable dans l'action qu'elle a menée sur le terrain international.

Au moment où la Pologne militariste et impérialiste était en guerre avec la Russie des Soviets, elle posa l'acte énergique que l'on sait. Sans égard aux calomnies de la presse, ne craignant aucunement le courroux d'une opinion publique dont le jugement sur la révolution russe avait été faussé par mille et un mensonges, elle donna l'ordre aux cheminots et aux dockers d'arrêter le transport des munitions destinées à la Pologne. Quelle autre organisation eut agi, en cette circonstance, mieux qu'elle n'a agi ?

Chacune des actions de la Commission Syndicale a été imprégnée de ce large esprit de solidarité auquel les organisations sœurs des autres pays ne manquent jamais de rendre hommage. Au début de l'année 1920, répondant à l'appel de la F. S. I., la Commission Syndicale organisa dans le pays un mouvement de solidarité en faveur des enfants de Vienne, et elle parvint,

malgré que la population belge se souvenait encore des « ennemis » d'hier, à recueillir une somme de près de 86,000 francs. Elle fit de même en faveur de la Russie affamée pour laquelle elle lança des listes de souscription qui rapportèrent près de 2 millions de francs (exactement 1,783,729 fr. 69), sans compter les dons en nature qui furent également très importants. Enfin, c'est à son initiative qu'il fut répondu favorablement par les organisations affiliées à l'appel de la F. S. I. en faveur des lock-outés du Danemark et que promptement fut donnée à la demande d'aide financière formulée par la C. G. T. de France.

La Commission Syndicale, par ses délégués, prend une part active à l'action de la F. S. I., à la reconstruction de laquelle elle a collaboré au lendemain de la guerre. Elle a participé à tous les congrès internationaux et elle s'est, dans la mesure où les circonstances le lui permettaient, mais toujours avec bonne volonté, confirmé aux résolutions qui y furent prises.

Récemment encore, à la veille et au lendemain du Congrès de la Paix, à La Haye, elle a manifesté avec force ses sentiments internationalistes et antimilitaristes, en organisant, contre les menaces de nouvelles guerres, des campagnes de protestation auxquelles les travailleurs de ce pays ne restèrent pas indifférents. Lors de l'expédition militaire franco-belge dans la Ruhr, elle fut la première à regretter que les résolutions des Congrès internationaux ne pouvaient être appliquées d'emblée, mais elle tint néanmoins, sans souci des protestations des journaux bourgeois et de l'indignation feinte des patriotards, à élever sa protestation et organisa à cet effet, en collaboration avec la C. G. T. de France, une série de meetings dont le succès fut grand.

* * *

On peut ne pas être d'accord avec la C. S. sur tout ce qu'elle a fait et ne pas approuver ses méthodes de lutte. Mais il y a une chose qui ne peut être mise en doute par personne, c'est son inlassable activité dans tous les domaines. D'ailleurs, on ne peut perdre de vue que la Commission Syndicale n'a pas les pouvoirs que certains, dans leur ignorance, lui confèrent. Son action est limitée par ses statuts qui ne lui permettent de jouer dans le mouvement ouvrier qu'un rôle de conseiller et de guide, sans plus.

Si l'on tient compte de cela — et de beaucoup d'autres éléments encore sur lesquels nous ne pouvons nous appesantir pour le moment — les résultats acquis par la C. S. sont, sans conteste possible, des plus satisfaisants. D'autant plus que, contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres pays, où la réaction capitaliste et les rouages empiriques des organisations syndicales ont amené un affaiblissement assez considérable de la puissance ouvrière, nous sommes parvenus à maintenir intacts et la force numérique de nos syndicats et la volonté de lutte qui les anime.

C'est assez pour que le 29 juillet prochain les travailleurs fêtent avec allégresse le XXV^e anniversaire de la Commission Syndicale, qui est comme le symbole de leurs luttes passées, présentes et futures.

P. VAN MALDERE.

La Commission Syndicale

Les Relations de la Commission Syndicale avec le P. O. B. et le Mouvement coopératif

UNE des principales caractéristiques du mouvement ouvrier belge, c'est la bonne entente et la parfaite harmonie qui a toujours existé entre les trois formes d'action utilisées par le prolétariat dans la lutte qu'il mène contre le capitalisme et la bourgeoisie.

Constitué il y a quarante ans, le Parti Ouvrier a compris dès le premier moment qu'il ne serait fort et qu'il n'aurait de réelle puissance que s'il pouvait compter sur l'appui de toute la classe ouvrière. De là ses efforts incessants pour aider à la constitution des coopératives d'abord et des syndicats immédiatement après.

Nous n'ignorons point qu'il y eut en Belgique des syndicats avant la naissance du P. O., mais ils n'avaient aucune racine; ils surgissaient des événements du moment, sous la pression de l'exploitation qui s'accroissait chaque jour davantage; ils n'avaient aucune base solide, aucun lien organique ne les réunissait entre eux et ils n'avaient pour la plupart qu'une vie éphémère.

Il a fallu l'agitation créée par le P. O., ses appels enflammés à l'action, pour que les ouvriers belges aperçoivent la voie et se décident à constituer de véritables syndicats et des fédérations professionnelles ou d'industries.

Nonobstant ce progrès, il n'y avait toujours aucune organisation reliant tous les syndicats et toutes les fédérations et le mouvement syndical ne se trouvait véritablement réuni qu'au sein du Parti Ouvrier. Mais ce n'était pas suffisant et le Parti lui-même fut le premier à le reconnaître et à essayer de donner au mouvement syndical l'organisme qui devait lui permettre de s'épanouir, de se développer.

Dans le numéro spécial pour la jeunesse, *Education-Récréation*, publié en novembre 1922 par la Commission Syndicale, on rappelait dans un article que ce fut au Congrès du Parti Ouvrier tenu à Gand en 1897 qu'on décida, à l'unanimité, de constituer une « Commission des Syndicats » chargée de travailler à la réalisation d'un programme déterminé et de s'occuper spécialement de la création de nouveaux syndicats et de renforcer les organisations existantes.

Notre ami Octors, qui fut le premier secrétaire de la C. S., le souligne d'autre part, et cette organisation dont nous allons fêter le XXV^e anniversaire est sortie des délibérations du P. O. B. réuni à Verviers le 11 avril 1898, sous le titre : « Commission des Syndicats », titre qui fut changé plus tard en celui de « Commission Syndicale du Parti Ouvrier »; en 1907, le Congrès syndical adopta le titre de : « Commission Syndicale du Parti Ouvrier et des Syndicats indépendants ».

Jusqu'en 1904, la C. S. fut dirigée par le Conseil Général du P. O., mais à partir de 1905, elle eut son propre Comité national et son Bureau. Mais les deux principales organisations du mouvement ouvrier eu-

rent la bonne idée de maintenir les liens qui les avaient unis jusque là en s'accordant réciproquement deux délégués à chacun de leur Bureau respectif. En 1920, le nombre de délégués de la C. S. au Bureau du P. O. B. fut porté à trois.

Ce rappel du passé était nécessaire pour mieux faire ressortir ce qui nous reste à dire.

* * *

Il se conçoit qu'une organisation née dans de semblables conditions devait tout naturellement s'imprégner des conceptions et des principes socialistes.

Dans un rapport présenté au Congrès syndical de 1922, nous avons déjà fait cette constatation dans les termes que voici :

« Nous luttons chacun de notre côté par des moyens qui ne sont pas toujours identiques, mais nous voulons aboutir au même but qui est, en ordre principal, la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ce qui le prouve d'une façon irréfutable, c'est que l'article 2 des statuts, adoptés par le Congrès syndical en 1914, place le mouvement syndical sur le terrain de la lutte des classes, tout comme l'article 1^{er} des statuts du Parti Ouvrier Belge y place l'action socialiste en général.

Dans ces conditions, il se conçoit que l'entente entre les deux organismes soit facile à réaliser chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. »

La C. S. a usé largement de l'appui et de l'influence qu'elle pouvait rencontrer dans le P. O. et ce dernier n'a jamais manqué d'intéresser la C. S. à ses délibérations chaque fois que le problème en jeu pouvait déterminer un avantage ou un désavantage pour la classe ouvrière.

Il serait oiseux d'énumérer les multiples réunions communes qui ont eu lieu, surtout depuis l'armistice. Qu'il nous suffise de constater que cette méthode de travail a donné les meilleurs résultats et que nous espérons pouvoir la continuer pour le plus grand profit des travailleurs.

Et ce qui est le plus remarquable, c'est que cette entente, cette sorte d'interpénétration n'a jamais empiété sur la liberté de l'un ou de l'autre et que toutes les décisions ont toujours été prises en pleine indépendance.

C'est ce qui montre bien — malgré l'avis contraire de certains esprits chagrins — que la direction de la C. S. n'est pas davantage sous la tutelle du P. O., que le mouvement syndical lui-même n'est inféodé au Parti, que l'immense majorité des syndiqués reconnaissent cependant comme l'expression politique de la classe ouvrière organisée.

* * *

Les raisons qui nous font soutenir l'action du P. O. valent tout autant, pour ce qui concerne la coopération.

Nous ferions preuve d'ingratitude si nous oublions que dans beaucoup d'endroits c'est la coopérative qui a aidé à la constitution des syndicats, qu'elle a mis à la disposition de ceux-ci les premiers fonds de propagande, qu'elle leur a donné asile.

Dans d'innombrables localités, c'est la Maison du Peuple — appartenait 99 fois sur 100 à la coopérative

— qui permet aux prolétaires de se réunir, de discuter et d'étudier les revendications à formuler.

On ne considère bien souvent pas assez l'avantage d'une telle situation. Mais si la coopération a droit à toute notre reconnaissance pour ce qu'elle a fait dans ce sens, nous devons également considérer qu'elle constitue un puissant moyen de lutte contre l'exploitation ouvrière.

A ce point de vue, nos deux mouvements suivent une voie parallèle et visent au même but d'émancipation prolétarienne.

Il est d'un grand intérêt pour le mouvement syndical que la coopération socialiste se développe dans tous les domaines afin que les travailleurs jouissent au meilleur compte de leurs salaires. Et la coopération n'a pas un intérêt moins grand à ce que le syndicalisme soit prospère, afin qu'il puisse maintenir de bonnes conditions de travail.

Ces intérêts qui se confondent devraient naturellement établir entre les deux formes d'action des relations qui ne peuvent que se resserrer encore davantage dans l'avenir.

Continuons donc l'œuvre commencée il y a un quart de siècle et formulons l'espoir qu'au prochain anniversaire nous nous retrouvions aussi unis que nous l'avons été jusqu'à présent. Jos. BONDAS.

La Structure et les Bases organiques de la Commission Syndicale

LA Commission Syndicale naquit timidement, sans grande prétention, lors du Congrès du Parti Ouvrier tenu à Verviers en 1898. Un statut provisoire la désigna sous le titre de : « Commission des Syndicats, section du Conseil Général du Parti Ouvrier Belge », et détermina sa fonction comme suit :

« Elle a pour but de réunir tous les renseignements concernant les industries et les professions, en Belgique et à l'étranger, au point de vue patronal et ouvrier, pour les mettre ensuite à la disposition des groupes.

A l'aide de ces données, elle poursuivra la création de syndicats et de fédérations de métiers.

Elle réunira, discutera et publiera tous les renseignements concernant les points de notre programme économique et établira leurs rapports avec les principes du socialisme.

La Commission aura tout spécialement à étudier les modes d'organisation syndicales et à déterminer le ou les modes les plus favorables au développement des groupes professionnels. »

Les syndicats affiliés à cette époque donnaient un effectif de 13,727 membres. La cotisation à la Commission des Syndicats qui devint plus tard « Commission Syndicale du P. O. B. », était de 2 centimes par an et par membre, soit un budget annuel de 275 francs. Il est vrai que le Conseil Général y ajouta un subside de 600 francs. Comme on le constate, l'action et les moyens de la Commission des Syndicats en 1898 étaient plutôt modestes.

Cependant le mouvement syndical ayant pris davantage racine dans le pays, de nouveaux statuts de la Commission Syndicale furent rédigés en 1904, qui prirent cours dès 1905, et qui stipulaient que seuls des groupements syndicaux pourront s'y affilier, ce qui obligea les groupes mutualistes à prendre la forme syndicale.

Dès lors, l'action de la Commission Syndicale prit un caractère propre, détaché, indépendant du Conseil Général du P. O. Des organisations syndicales non affiliées au P. O., tout en faisant leur le principe de la lutte des classes, se réclamaient de la Commission Syndicale et, pour leur assurer leur participation, une révision des statuts eut lieu en 1907 qui modifia le titre de l'organisation qui fut baptisée comme suit : « Commission Syndicale du Parti Ouvrier et des Syndicats indépendants de Belgique ».

Ce titre n'a plus été modifié depuis. Au Congrès de 1914, une proposition de le changer en « Commission Syndicale de Belgique » ne fut pas acceptée ; l'opposition réclamait, en compensation, qu'il serait inscrit dans les statuts « que la Commission Syndicale reconnaît le P. O. comme l'expression politique du prolétariat organisé ».

Par abréviation et de façon courante, la Commission Syndicale est désignée sous l'appellation : « Commission Syndicale de Belgique ». La cotisation de 2 centimes par an et par membre, qui était celle exigée lors de la fondation de la Commission des Syndicats, fut portée, en 1902, à 5 centimes ; en 1907, à 10 centimes.

Dès ce moment, le mouvement syndical belge alla de l'avant d'un pas accéléré. Les derniers syndicats locaux d'industrie ou de métier constituèrent leurs fédérations nationales, les effectifs devinrent plus importants. Au premier secrétaire permanent de la Commission Syndicale, installé en 1907, fut adjoint, en 1911, un second secrétaire, notre actuel secrétaire général, le camarade Mertens. Dès 1911, la cotisation fut portée à 16 centimes par an et par membre.

A partir de 1908 et 1909 fut menée une active propagande en faveur de la centralisation syndicale et en 1911 la forme fédéraliste commença à céder le terrain à la forme centraliste. En 1911, 11.57 p.c. des membres affiliés, en 1914, 64.88 p.c., en 1919, 95.68 p.c., et en 1920, 96.07 p.c. des membres affiliés faisaient partie de syndicats ayant adopté cette forme d'organisation.

Le Congrès de 1914 décida que ces syndicats locaux ne seraient plus admis à la Commission Syndicale. A partir de ce moment, seules les fédérations et les centrales nationales purent s'affilier. Après seize années d'existence, la Commission Syndicale était devenue une puissance ; elle groupait 126,000 membres. Les modifications successives apportées aux statuts en 1906, en 1907, en 1911 et en 1914 lui avaient confié des tâches bien plus importantes qu'au début de son existence. Dès 1903, elle publia un bulletin mensuel, le *Journal des Correspondances*, qui, depuis décembre 1918, paraît deux fois par mois sous le titre : *Mouvement Syndical Belge*.

Enfin, la Commission Syndicale est devenue l'organisme central, le pivot des puissantes organisations syndicales d'industrie qui groupent actuellement plus de 600,000 travailleurs du pays. Elle est devenue une force agissante donnant son impulsion au mouvement ouvrier à travers la Belgique. Ses interventions, ses publications, son action ont nécessité une extension de ses services de bureau et de secrétariat. Elle dispose actuellement de trois secrétaires, d'un rédacteur, d'un traducteur et de plusieurs employés.

Le Bureau, qui est nommé par le Congrès, est composé de neuf membres, plus deux délégués du Conseil Général du P. O. et les secrétaires de la Commission Syndicale.

Le Comité National comprend les membres du Bureau, les délégués des organisations nationales, un délégué par fédération locale ou régionale de syndicats et un délégué de la Centrale d'Education Ouvrière.

La cotisation actuelle est de 60 centimes par an et par membre, dont 10 centimes sont versés à l'Ecole Ouvrière Supérieure.

L'article 2 des statuts de la Commission Syndicale dit :

La Commission Syndicale a pour but et action :

- a) D'établir un lien entre les organisations syndicales du pays qui reconnaissent et mènent la lutte de classe ;
- b) De renforcer le mouvement syndical, par les moyens dont elle peut disposer ; de travailler à l'émancipation matérielle et intellectuelle du prolétariat, à la suppression du salariat et à la socialisation des moyens de production ; de favoriser et de développer au sein de la classe des travailleurs le sentiment de la solidarité ouvrière ;
- c) D'éditer un organe périodique et officiel, le *Mouvement Syndical Belge* ; de rassembler, de dresser et, éventuellement, de publier des statistiques, données, revues, brochures, etc., de nature à servir le mouvement ouvrier ;
- d) De pousser à l'établissement d'une bonne législation ouvrière et de veiller à sa stricte application ;
- e) De favoriser la création de fédérations locales ou régionales de syndicats, d'accord avec les fédérations d'arrondissement du Parti Ouvrier ;
- f) D'aider à la conclusion d'ententes entre centrales ou fédérations nationales concernant l'organisation des travailleurs et la direction des mouvements dans lesquels se trouvent engagés des membres appartenant à plusieurs syndicats ;
- g) D'assurer par l'affiliation à la Fédération Syndicale Internationale, dont elle constitue la section belge, une collaboration plus étroite avec les organismes similaires de l'étranger ;
- h) D'étudier tous les problèmes intéressant les travailleurs ; l'intervention comme conseillère dans l'orientation du mouvement syndical ;
- i) De fournir son concours, ses conseils, pour la création de syndicats, pour l'institution ou la réorganisation de caisses de soutien au sein des organisations syndicales ;
- j) De solutionner les différends ou conflits pouvant surgir entre les organisations affiliées ;

k) De délimiter les frontières syndicales ;

l) De collaborer à la conduite de mouvements pour les salaires ou autres, de grèves ou lock-outs ; le cas échéant, d'organiser la solidarité ouvrière.

Cet article 2, c'est tout un programme ; c'est le présent et c'est l'avenir pour le prolétariat belge. La Commission Syndicale en a fait sa charte. Elle saura s'y consacrer de toutes ses forces et de toute sa foi.

E. DE VLAEMYNCK.

Toujours en avant !

LORSQUE, en 1901, les premiers liens internationaux furent noués entre les organisations syndicales de l'Europe, il fut exprimé le désir de voir les Commissions Syndicales respectives s'attacher à se renseigner mutuellement sur la situation du mouvement syndical dans chaque pays.

En 1903, le « Secrétariat international » fut définitivement constitué, et les délégués décidèrent que l'on élaborerait des statistiques, si possible sur des bases uniformes ; celles-ci paraîtraient alors en volume et constitueraient ainsi une source de documentation pour les militants syndicaux.

Le premier rapport parut fin 1904 et concernait l'année 1903. Les deux premières années, ces rapports ne donnaient aucun renseignement sur la Belgique. Quand, en 1906, le camarade Octors réussit à élaborer un rapport sur le mouvement syndical de notre pays pour 1905, les chiffres et contenus ne donnaient qu'une très pauvre image en comparaison avec les statistiques très complètes des autres pays, et notamment de l'Allemagne, de l'Autriche et des pays scandinaves.

La faute n'en incombait nullement à Octors, qui, hélas ! ne pouvait pas obtenir, dans ce domaine, assez de collaboration de la part des militants.

Après l'armistice, l'on se mit à attacher plus d'intérêt à nos statistiques. Depuis, d'année en année, nous approchons de la perfection en ce domaine. Les rapports de la Commission Syndicale pour les années 1919-1922 en fournissent la preuve.

Les tableaux des grèves, lock-outs, mouvements de salaire, etc., constituent, dès à présent, une source très riche de renseignements. Si nous considérons, d'autre part, les tableaux des recettes et dépenses, nous constatons alors quelles sommes considérables les ouvriers organisés de notre pays ont rassemblées durant ce laps de temps. Pendant ces quatre années, les recettes furent de 207,295,876 fr. 08, les dépenses de 166,064,703 fr. 87 ! L'encaisse était, au 31 décembre 1922, de 49,381,935 fr. 31, sans compter l'encaisse particulière d'un grand nombre de sections des Centrales. Durant ces années, nos groupements ont dépensé une somme de 15,383,299 fr. 18 pour soutenir leurs membres malades et 126,358,072 fr. 55 pour leurs chômeurs. En vue du relèvement du niveau intellectuel des membres, une somme de 3,376,908 fr. 60 fut dépensée pour les bibliothèques et les journaux professionnels.

Ces chiffres font réfléchir et sont en l'honneur de la classe ouvrière organisée de notre pays.

La Commission Syndicale et l'Éducation des Travailleurs

IL est impossible de parler de l'œuvre de la Commission Syndicale, sans dire un mot de ce qu'elle a fait dans le domaine de l'éducation syndicale de ses affiliés et de la classe ouvrière en général.

Quand, par exemple, fut définitivement créée la « Commission des Syndicats », ce à quoi les militants d'alors durent obvier tout d'abord, c'est précisément à l'influence pernicieuse des principes et des préjugés bourgeois sur la classe ouvrière. Ils ne purent évidemment le faire que dans des conditions tout à fait insuffisantes ; néanmoins, ils le firent, et ils supplèrent à l'insuffisance de leurs ressources en journaux, livres et tous autres moyens capables de relever le niveau intellectuel et la conscience de classe des travailleurs, par une propagande orale incessante, à laquelle l'enthousiasme et la foi qui les animaient donnaient un prix inestimable.

Aujourd'hui, l'effet moral que la bourgeoisie exerce sur les travailleurs par le moyen de sa presse est encore énorme. La classe ouvrière subit une véritable exploitation intellectuelle. On pétrit son cerveau à l'image du régime bourgeois ; son jugement sur toutes choses est faussé, et, ce qui est grave, elle ne se rend que lentement compte du tort immense que la lecture des moniteurs bourgeois lui occasionne. Enfin, il y a, en dehors de cela, les salles de spectacles : théâtres et music-halls, où, sous prétexte de distraire la foule, on se livre à de la propagande bourgeoise ni plus ni moins, et les multiples manifestations dites « patriotiques » qui ne servent, en fin de compte, qu'à entretenir parmi la population ouvrière le culte et le respect des institutions capitalistes.

On comprend fort bien que le développement grandissant des organisations prolétariennes ait incité la bourgeoisie à multiplier, en les perfectionnant, ses moyens et méthodes de propagande. Mais on comprend tout aussi aisément que, pour éviter le danger qui résulte d'une telle situation, les organisations ouvrières aient consacré une bonne partie de leurs ressources à accroître les connaissances sociales de leurs nombreux adhérents.

L'effort accompli par les organisations syndicales affiliées à la Commission Syndicale est assez bien mis en lumière par les chiffres contenus dans l'article : « Toujours en avant ». Que nos centrales et fédérations nationales aient dépensé, de 1919 à 1922, donc en quatre années de temps seulement, la coquette somme de 3,376,908 fr. 60 pour contribuer, par le renforcement de leurs bibliothèques et le développement de leurs organes professionnels, à parfaire l'éducation de leurs membres, voilà qui est un indice particulièrement réconfortant du désir qui les anime de faire servir l'organisation syndicale à autre chose encore qu'à améliorer les conditions de vie matériels des travailleurs.

Ainsi que nous le faisons déjà observer plus haut, la Commission Syndicale joue également un certain rôle dans l'œuvre d'éducation des travailleurs.

Il est à peine besoin d'insister sur le fait qu'elle fut parmi les trois organisations qui contribuèrent à

créer, en 1911, la Centrale d'Éducation Ouvrière. C'est, en effet, en collaboration avec le Conseil Général du P. O. B. et de la Fédération des Coopératives que la Commission Syndicale créa cette organisation qui est d'une importance capitale pour le mouvement syndical.

Rappelons à ce propos que le premier voyage d'études des militants syndicaux à l'étranger était dû à l'initiative de cet organisme, et il n'y a personne qui oserait contester la répercussion considérable que cette manifestation éducative eut par la suite sur les méthodes d'organisation et d'action syndicales de nos groupements affiliés. En ayant fait connaître et observer de près par les dirigeants de nos syndicats les rouages et le fonctionnement des centrales syndicales allemandes, la Centrale d'Éducation Ouvrière contribua effectivement au perfectionnement de nos propres organisations et, partant, à leur développement ultérieur.

Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler l'organisation, en 1914, de la Semaine Syndicale de Cuesmes, où furent traités différents sujets mais se rapportant tous à l'activité de la classe ouvrière sur le terrain syndical. Seuls participèrent à cette Semaine d'études les militants (la plupart des secrétaires permanents de syndicats) du mouvement syndical. N'empêche que, malgré le nombre réduit des participants, cette « Semaine » fut d'une incontestable utilité.

Après la guerre, le mouvement syndical ayant grandi et des tâches nouvelles s'imposant à lui, il fallut que l'œuvre d'éducation ne s'arrêtât point. Mieux que tout autre, la Commission Syndicale le comprit, et c'est pourquoi elle pria la Centrale d'Éducation Ouvrière d'organiser une nouvelle Semaine Syndicale. Celle-ci se tint à Morlanwelz, du 4 au 10 septembre 1921, et fut entièrement consacrée à l'étude du gros problème du contrôle ouvrier ; 285 délégués d'organisations syndicales y participèrent, preuve certaine de l'intérêt considérable que l'on attache dans les milieux syndicaux de notre pays à l'organisation de pareilles manifestations. Cette initiative fut encore continuée cette année, où se tint la troisième Semaine Syndicale, dont l'organisation fut confiée à l'École Ouvrière Supérieure. Cette Semaine aussi fut assurée d'un succès complet.

Au moment où s'impose à l'attention des organisations syndicales des problèmes parfois fort complexes et de la solution desquels dépend l'avenir même du mouvement ouvrier, il faut souligner avec joie les heureuses initiatives de la Commission Syndicale et souhaiter qu'elle continue à veiller sur le développement intellectuel des hommes qui déploient leur activité au service de la cause sacrée du prolétariat.

Disons, pour terminer cette trop brève analyse de l'œuvre éducative de la C. S., qu'elle édite, depuis quelque temps, des « Cahiers », dont trois ont déjà paru, qui traitent de questions d'ordre social et relatifs au programme de revendications du syndicalisme.

Ainsi se complète fort heureusement l'action de l'organisme directeur de la classe ouvrière organisée de Belgique qui continue à faire preuve, dans tous les domaines, d'une réelle vitalité. C'est une justice que les plus difficiles sont bien obligés de lui rendre.